

Dossier établi par Christiane Chaulet Achour – UCP – mars 2011

Aujourd'hui la documentation, les recherches et les ouvrages sont très nombreux sur ce sujet. Ce dossier ne peut avoir la prétention à l'exhaustivité. Il se veut simplement un chemin pour suivre cette question essentielle et permettre une lecture informée d'œuvres littéraires contemporaines. Il a été établi en fonction de lectures personnelles ainsi que de recherches dans les différents sites- internet, dans un objectif de transmission et de relais.

La littérature à la mesure de l'esclavage transatlantique et de la traite négrière

Le choix fait ici n'est pas un choix qui veut occulter les autres formes d'esclavage aux différentes époques et dans différents pays. Il est fait en fonction de l'objectif : l'étude des œuvres littéraires en langue française qui sont l'objet de l'enseignement des littératures des Sud^s, plus particulièrement de l'espace caribéen, en lien étroit avec l'évolution de la situation américaine et de la prise de parole et des créations des Africains-américains. Les œuvres contemporaines de la Caraïbe (pour ce qui concerne l'expression littéraire en français : Haïti, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane) se construisent souvent sur la mémoire de l'esclavage et, même quand cette « source » ou cette thématique n'est pas centrale, elle apparaît à un moment ou à un autre du texte privilégie l'esclavage transatlantique et la traite négrière, en proposant un dossier en 5 parties, des définitions et rappels plus généraux à une bibliographie littéraire indicative.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">I- Définitions et données généralesII- L'esclavage dans la CaraïbeIII- Imaginer le vécu de l'esclave ?IV- Indications bibliographiquesV- Lire la littérature : repérer les œuvres, les lire, quelques extraits |
|--|

I

Définitions et données générales

Une définition générale (reprise à la présentation de l'encyclopédie Wikipédia) permet de mettre les idées au clair.

L'esclavage est la condition sociale des esclaves, des travailleurs non libres et généralement non rémunérés qui sont juridiquement la propriété d'une autre personne et donc négociables (achat, vente, location, ...), au même titre qu'un objet ou un animal domestique. Au sens large, l'esclavage est le système socio-économique reposant sur le maintien et l'exploitation de personnes dans cette condition.

Défini comme un « outil animé » par Aristote (*Éthique à Nicomaque, VI, chap. VIII-XIII*), l'esclave se distingue du serf, du captif ou du forçat (conditions voisines dans l'exploitation) et de la bête de somme, par un statut juridique propre, déterminé par les règles (coutumes, lois, ...) en vigueur dans le pays et l'époque considérés. Ces règles fixent notamment les conditions par lesquelles on devient esclave ou on cesse de l'être, quelles limitations s'imposent au maître, quelle marge de liberté et protection légale l'esclave conserve, quelle humanité (quelle âme, sur le plan religieux) on lui reconnaît, etc. L'affranchissement d'un esclave (par son maître ou par l'autorité du prince) fait de lui un *affranchi*, qui a un statut proche de celui de l'individu ordinaire.

Les traites négrières transatlantiques et orientales sont les plus emblématiques des pratiques esclavagistes, de par leur durée (plusieurs siècles), leur ampleur (plusieurs dizaines de millions d'esclaves), et leur impact historique (notamment aux États-Unis et sur l'Afrique). Ponctuellement condamné depuis l'antiquité (moralement et parfois juridiquement), et plus récemment interdit par les droits de l'homme, l'esclavage a mis longtemps avant d'être aboli. L'esclavage est aujourd'hui officiellement banni (via par exemple le Pacte international relatif aux droits civils et politiques). Néanmoins, outre le fait qu'il ne suffit pas d'interdire une pratique pour la voir totalement disparaître, il peut encore exister localement des tolérances des pouvoirs publics.

Le terme *moderne* « esclavage » vient du latin médiéval *sclavus* déformation du mot latin *slavus* (le slave Issu lui-même du grec « *sklabos* »). Le mot « esclave » serait apparu au Haut Moyen Âge à Venise, où la plupart des esclaves étaient des Slaves des Balkans, « une région qui s'appelait autrefois « Esclavonie », puis Slavonie, et qui est récemment devenue indépendante, sous le nom de « Croatie » ». La même racine se retrouve dans le mot arabe *saqaliba*, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les Turcs se procuraient leur futurs janissaires en achetant ou capturant des enfants chrétiens dans la même région.

Rome pratiquant l'esclavage, comme tous les peuples antiques, le latin disposait évidemment d'un terme pour désigner l'esclave : *servus*, qui a conduit aux termes « servile » et « servilité », relatifs à l'esclave et à sa condition. Ce mot a aussi donné naissance aux termes « serf » du Moyen Âge et aux modernes « service », « serviteur », etc.

Selon *le Dictionnaire de l'Académie française*, l'esclave est une « personne qui n'est pas de condition libre, qui appartient à un maître exerçant sur elle un pouvoir absolu. » L'esclavage est donc avant tout la condition d'esclave, et la réduction d'un homme à l'état d'esclave.

*Société des Nations (SDN) : Convention relative à l'esclavage adoptée en 1926 a défini l'esclavage et la traite des esclaves comme « tout acte de capture, d'acquisition ou de cession d'un individu en vue de le réduire en esclavage; tout acte d'acquisition d'un esclave en vue de le vendre ou de l'échanger; tout acte de cession par vente ou échange d'un esclave acquis en vue d'être vendu ou échangé, ainsi que, en général, tout acte de commerce ou de transport d'esclaves. »

*En 1956, L'ONU complète ces définitions dans sa Convention relative à l'abolition de l'esclavage.

Le commerce a été une des principales sources de l'esclavage que nous étudions. Après l'exploration des côtes africaines au XV^e siècle, le Portugal initie une traite tournée vers les îles atlantiques et la péninsule ibérique. À l'époque moderne, ce commerce européen des esclaves évolue vers une forme transatlantique connue sous le nom de commerce triangulaire qui perdure du XVI^e au XIX^e siècle. Les estimations du nombre de déportés varient, selon les auteurs, de 11 millions (pour David Eltis ou Olivier Pétré-Grenouilleau) à 50 millions (pour Victor Bissengué).

Les fonctions de l'esclavage ont fortement varié selon les sociétés et les périodes historiques. En premier lieu, on opère traditionnellement une distinction sur la base de l'importance tenue par les esclaves dans l'économie générale des rapports de production et des relations symboliques. On désigne ainsi une société dont les esclaves occupent une fonction indispensable à son fonctionnement global sous les termes de « société esclavagiste » (*slave society*), pour la distinguer des « sociétés à esclaves » (*society with slave*) qui emploient des esclaves sans en faire un maillon indispensable de leur système économique et social.

L'historiographie considère généralement les sociétés antiques grecques et romaines, le système économique et social des Antilles, du Brésil et des Antilles durant la période coloniale (du XVII^e siècle au XIX^e siècle) et du Sud des États-Unis avant la guerre de Sécession comme des exemples de sociétés esclavagistes. À l'inverse, le Moyen Âge occidental ou le monde arabe, qui connaissent l'esclavage, sont considérées comme des sociétés à esclave et non comme des sociétés esclavagistes.

On peut distinguer, au cours de l'Histoire, un certain nombre d'usages récurrents de l'esclavage. Dans le secteur primaire, l'utilisation dans les mines et les carrières et comme main d'œuvre agricole, notamment dans l'économie de plantation, est commune à une grande partie des sociétés esclavagistes. L'esclavage domestique ainsi que l'esclavage sexuel sont, peut-être plus encore que

l'utilisation strictement économique des esclaves, largement représentés tout au long de l'histoire humaine. Enfin, l'utilisation par l'État est fréquente pour l'accomplissement de tâches de travaux publics et de voirie.

L'exportation de cette économie de plantation par les Portugais dans les îles Atlantiques (îles Canaries, Sao Tomé) puis par les Espagnols sur le continent américain s'inscrit dans la continuité de ce déplacement vers l'ouest; ce système devient caractéristique de la

colonisation américaine, qui se tourne presque immédiatement vers l'esclavage pour l'exploitation du sol. La canne à sucre fut ainsi à l'origine de la traite négrière qui se mit en place au XVI^e siècle. Puis, le développement des cultures du tabac et du coton soutiendra, dans le sud des États-Unis, le niveau de la demande en main-d'œuvre servile.

► Un texte essentiel à connaître, *Le Code Noir* : cf. Bibliographie aux noms de Louis Sala-Molins et Christiane Taubira

Codes Noirs – De l'esclavage aux abolitions

Mini-format, Dalloz, 2006, 150 p.

Présentation par l'éditeur

Esclavage ? Vous avez dit « esclavage ».

L'esclavage est caractérisé par le droit de propriété qu'un homme peut avoir sur un autre. Cette chose n'est plus une personne juridique.

Mais n'a-t-il pas disparu ? Hélas non.

Si l'esclavage pratiqué dans les anciennes possessions coloniales l'a été, il survit toujours en quelques pays. Et il s'en faut de beaucoup que toutes les formes de dépendance qui portent atteinte à la liberté et à la dignité humaine se soient effacées.

Du premier *Code noir* de 1685 aux dernières conventions internationales et à la loi du 21 mai 2001 s'exhale la grande misère humaine.

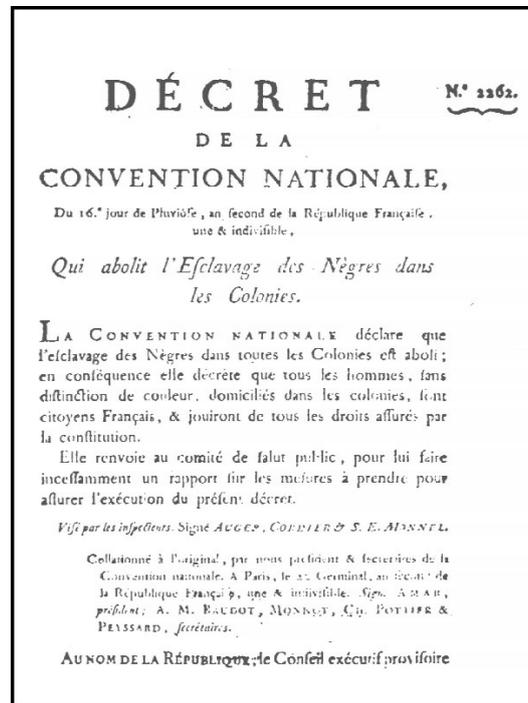
Introduction de Christiane Taubira.

Textes présentés par André Castaldo.

Christiane Taubira, auteur de la loi du 21 mai 2001 reconnaissant la traite négrière et l'esclavage comme crime contre l'humanité, est députée de Guyane.

André Castaldo, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université Paris XIII (Paris-Nord) est professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas).

Les Abolitions



En France, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), la Convention vote l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (ou ce qu'il en reste). Cette mesure sera abrogée par Napoléon Bonaparte le 20 mai 1802 sous l'influence, notamment, du traité d'Amiens. De retour de l'île d'Elbe en 1815, Napoléon décrète l'abolition de la traite des esclaves, qui aligne la France sur la décision que vient de prendre le congrès de Vienne. Sa résolution est confirmée par le traité de Paris le 20 novembre 1815. L'esclavage est aboli en 1833 en Angleterre et 1847 dans l'Empire ottoman ainsi que dans la colonie suédoise de Saint-Barthélemy. La France, elle, attendra 1848, année qui voit Victor Schœlcher faire adopter, définitivement, le décret d'abolition pour ce qui concerne l'hexagone.

En 1865, les États-Unis promulguent le 13^e amendement interdisant l'esclavage. La question de l'esclavage conduisit Abraham Lincoln à promettre son abolition s'il était élu. Son élection conduisit donc les États du Sud à demander la sécession. Celle-ci leur fut refusée (elle aurait en effet privé les caisses fédérales de l'essentiel de ses impôts), conduisant à la guerre civile. La guerre de Sécession qui en suivit sera la plus meurtrière de toute l'histoire de ce pays. Il a à noter que le Texas avait déjà fait sécession d'avec le Mexique quand celui-ci avait aboli un peu plus tôt l'esclavage lui aussi.

Bien que l'affranchissement d'esclaves soit une œuvre charitable selon l'islam, les pays musulmans hésitent encore plus que les Européens à abolir l'esclavage : Albert Londres, dans *Pêcheurs de perles*, signale du trafic régulier d'esclaves en Arabie en 1925; les

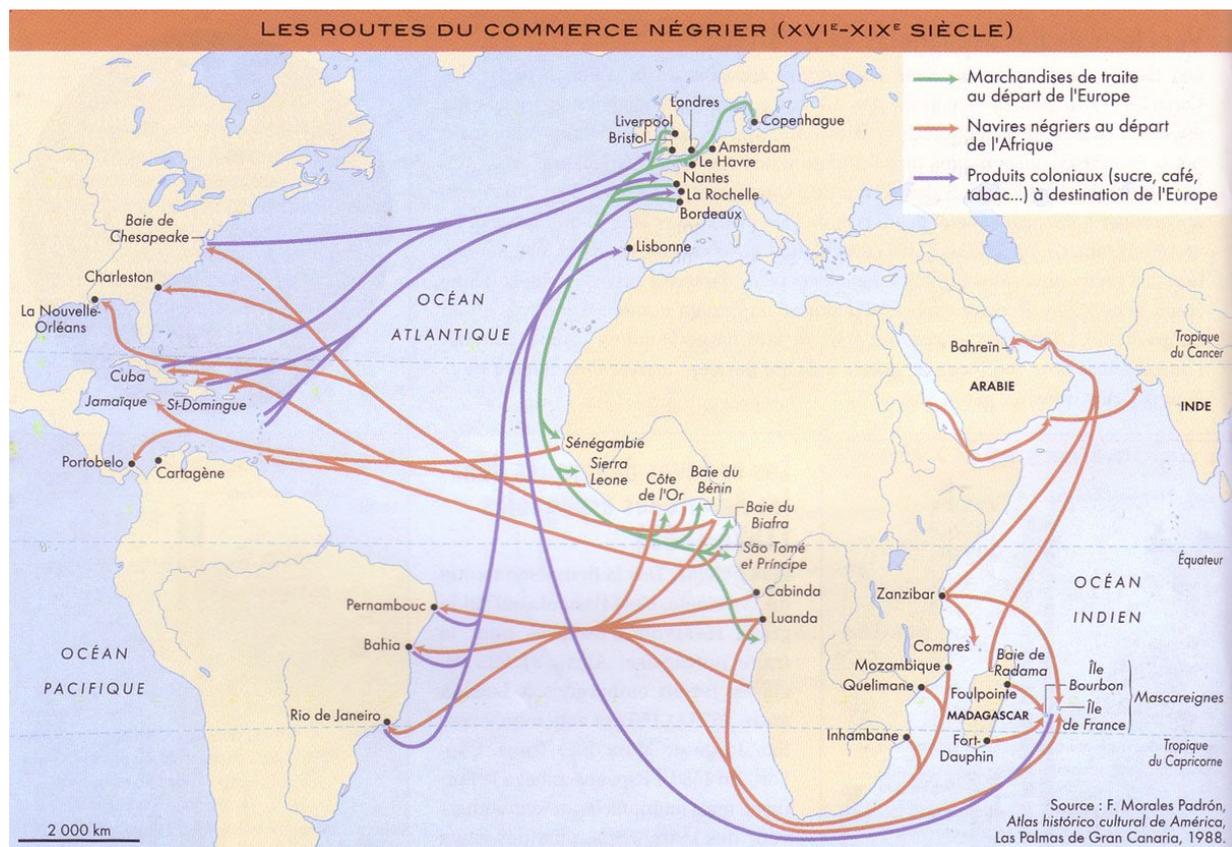
derniers pays du monde à ratifier l'abolition de l'esclavage sont l'Arabie saoudite en 1962 et la Mauritanie en 1981, mais avec un décret d'application toujours pas adopté en 2000.

En droit positif, la prohibition de l'esclavage est contenue dans les articles 4 de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 8 du Pacte des droits civils et politiques de l'ONU, dans la convention de Genève de 1926, de New York de 1956, de l'OIT de 1930 et 1936.

Des jours de commémoration de l'abolition existent dans toutes les îles des Antilles sauf dans l'île de Saint-Barthélemy. 2006 marque l'année de la reconnaissance de la responsabilité historique de l'État français à propos de l'esclavage, dont les victimes seront dorénavant commémorées tous les 10 mai. Ce jour est également l'anniversaire de l'adoption de la loi Taubira, grand pas dans la démarche mémorielle touchant à l'esclavage, qu'elle qualifie en particulier de « crime contre l'humanité ».

Une chronologie de l'abolition de l'esclavage en France

-1685 : Publication du Code Noir par Louis XIV concernant les esclaves des colonies françaises



© SCÉRÉN - CNDP. Tous droits réservés. Limitation à l'usage non commercial, privé ou scolaire.

Carte issue de la collection Pour mémoire (<http://www.sceren.fr/memoire/esclavages/college-lycee/realites-traite.htm>)

-**1788** : Fondation à Paris de la "Société des amis des noirs" (Abbé Grégoire, Abbé Raynal, Condorcet, Saint-Lambert, Mirabeau...)

- **août 1791**: révolte armée des esclaves dans la colonie française de Saint-Domingue

- **29 août 1793**: L'abbé Fiacre Sonthoux, l'un des commissaires civils envoyés par Paris sur l'île pour enrayer la crise, abolit l'esclavage à Saint-Domingue

- **4 février 1794 (décret du 16 pluviôse an II)**: sous Robespierre, la Convention vote l'abolition de l'esclavage.

La France devient la première puissance européenne à interdire l'esclavage dans toutes ses colonies. Mais l'abolition n'est pas appliquée partout. Les deux députés chargés par la Convention d'annoncer la nouvelle de l'abolition dans les îles françaises de l'océan Indien (Maurice et la Réunion) ont été accueillis par une garde armée et priés de repartir illico en métropole. La Martinique, occupée depuis 1793 par la Grande-Bretagne, ne connaît pas non plus l'abolition.

- **20 mai 1802**: Bonaparte rétablit l'esclavage. Le Premier consul a des projets de conquête en Amérique du Sud et il veut utiliser les colonies des Antilles comme base. Le décret de rétablissement ne fait pas référence explicitement aux esclaves devenus libres en 1794. Lorsqu'il est appliqué, ces personnes sont de nouveau réduites en esclavage.

L'esclavage est rétabli en Guyane sans grande résistance car le système des plantations est resté dominant (par opposition à l'auto-subsistance) et les rapports de force ne permettent pas aux anciens esclaves de s'insurger.

Il est rétabli par la force en Guadeloupe, les nouveaux libres opposant aux soldats de métropole une résistance armée très forte durant plusieurs mois, en vain.

En revanche, l'armée de Bonaparte échoue à Saint-Domingue, où elle est décimée. L'île proclame son indépendance sous un autre nom, Haïti, le 1er janvier 1804. C'est la première République noire de l'histoire. Proclamée le 1er janvier 1804 aux Gonaïves, cette indépendance n'a, en effet, eu aucun écho dans la législation française avant 1825. À cette date, instituée de fait depuis vingt-et-un an, elle était seulement reconnue – « concéd[ée] » – par Ordonnance royale de Charles X, Inscrit dans la perspective d'une réponse « à ce que réclament les intérêts du commerce français, les malheurs des anciens colons de Saint-Domingue et l'état précaire des habitants actuels de l'île », le texte de loi soumettait la reconnaissance française à un versement de cent cinquante millions de francs « destiné à dédommager les anciens colons qui réclament une indemnité ». Il fixait également les règles du commerce de la colonie perdue : « Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations. Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié. » Conservant significativement l'ancienne dénomination coloniale – « Saint Domingue » – plutôt que le nom officiel, le texte témoigne d'une nouvelle forme de dépendance assurée et maintenue jusqu'au début du XXe siècle puisque Haïti n'a soldé sa dette qu'en 1947.

- **1806-1807**: la Grande-Bretagne interdit la traite négrière

- **1815, 1816, 1818**: par un décret, puis une ordonnance royale et enfin une loi, la France interdit la traite négrière. Imposée, en 1815, par l'Angleterre, dans le cadre du Traité de Vienne qui réunissait les puissances victorieuses de Napoléon, aucun délai d'application

n'avait été prévu. Ce n'est qu'après un vide législatif de deux années – signe d'une réticence –, qu'elle fut effective. Une loi relative à la traite des Noirs fut encore promulguée le 26 avril 1827. Elle se réduisait à une énumération des sanctions encourues en cas de pratique illégale. Une deuxième loi parut le 4 mars 1831 – signe du maintien d'une activité de traite illégale : outre rappeler l'interdiction et renforcer les sanctions, elle envisageait cette fois le sort des esclaves dans deux articles. Ces « noirs de traite » – dénomination intéressante en ce qu'il s'agit de désigner des esclaves illégalement en devenir – étaient dans un premier temps déclarés libres. La traite clandestine se poursuit, malgré une législation de plus en plus sévère (confiscation des bateaux, surveillance des côtes)

- **années 1820**: essor du mouvement abolitionniste en France et en Angleterre

- **29 août 1833**: en Grande-Bretagne, promulgation de la Slavery Abolition Bill, Londres abolit progressivement l'esclavage dans toutes ses colonies

- **27 avril 1848**: à l'initiative du sous-secrétaire d'Etat à la Marine Victor Schœlcher, la France abolit de nouveau l'esclavage, définitivement cette fois. "Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine; qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain: Liberté, Egalité, Fraternité", le gouvernement provisoire décrète que "l'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises" et que "tout châtimement corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits" (article 1er).

"A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement à tout trafic ou exploitation de ce genre. Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la qualité de citoyen français", prévoit l'article 8.

L'abolition est, cette fois-ci, appliquée dans toutes les colonies et possessions françaises: 250.000 esclaves noirs ou métis aux Antilles, à la Réunion et au Sénégal sont ainsi libérés. - La révolution de 1848 et l'instauration de la II^{ème} République activent le cours des événements mais également les révoltes d'esclaves, de plus en plus nombreuses réclamant la liberté. Champion de la cause des Noirs, Victor Schœlcher devient sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, incitant le gouvernement provisoire à adopter le 27 avril 1848 les décrets abolissant l'esclavage dans un délai de deux mois. Les propriétaires d'esclaves seront indemnisés et feront appel à une main-d'œuvre étrangère bon marché, notamment indienne.

Vers une reconnaissance définitive de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité

- **23 mai 1998** : plusieurs milliers de descendants d'esclaves marchent silencieusement dans les rues de Paris pour honorer la mémoire et le martyr de leurs ancêtres.

- **10 mai 2001** : adoption de la loi "reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité". La loi est promulguée le 21 mai.

- **15 janvier 2004** : création, pour cinq ans, du Comité pour la mémoire de l'esclavage, dont l'écrivain Maryse Condé prend la présidence.

- **12 avril 2005** : le Comité pour la mémoire de l'esclavage propose le 10 mai comme date de commémoration annuelle en métropole de l'abolition de l'esclavage.

- **30 janvier 2006** : la date du 10 mai est retenue pour commémorer en France

métropolitaine l'abolition de l'esclavage. Jacques Chirac confie à l'écrivain martiniquais Edouard Glissant la présidence d'une mission de préfiguration d'un Centre national consacré à la traite et à l'esclavage.

Cf. <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/> **Annnonce de la journée nationale, le 10 mai, en 2006 :**

Le Président français Jacques Chirac a décidé de faire du 10 mai la journée commémorative de l'abolition de l'esclavage en métropole. Une date qui a nourri de vifs débats. Défendue par Comité pour la mémoire de l'esclavage, présidé par l'écrivaine guadeloupéenne Maryse Condé, elle était critiquée par plusieurs associations et députés PS et UMP d'outre-mer qui lui préféraient le 23 mai.

La journée commémorative de l'abolition de l'esclavage aura lieu, en métropole, le 10 mai. Le Président Jacques Chirac l'a annoncé lors d'un discours, lundi, en fin de matinée, après avoir reçu le **Comité pour la mémoire de l'esclavage**, présidé par l'écrivaine guadeloupéenne Maryse Condé. C'est ce Comité qui avait préconisé, dans un rapport rendu public en avril 2005, la date du 10 mai qui correspond à l'adoption définitive, en 2001, de la loi Taubira reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Le 10 mai ne se substituera pas aux dates qui existent déjà dans chaque département d'outre-mer : le 27 mai en Guadeloupe, le 10 juin en Guyane, le 22 mai en Martinique, le 20 décembre à la Réunion et le 27 avril à Mayotte.

« Je souhaite que, dès cette année, la France métropolitaine honore le souvenir des esclaves et commémore l'abolition de l'esclavage. Ce sera, comme le propose votre rapport, au terme d'un travail très approfondi, le 10 mai, date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat, en deuxième et dernière lecture, de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Aucune date ne saurait concilier tous les points de vue. Mais ce qui compte, c'est que cette journée existe », a insisté M Chirac, espérant ainsi couper court aux polémiques.

II

L'esclavage dans la Caraïbe

(Eléments repris à l'ouvrage suivant : Serge BILÉ (Alain Roman et Daniel Sainte-Rose), *Paroles d'Esclavage – Les derniers témoignages*, Saint-Malo, Pascal Galodé éditeurs, 2011, 107 p. +DVD)

La plupart de ceux qui refusent qu'on parle de l'esclavage affirment qu'il faut tourner la page, que c'est du passé dont les contemporains ne sont pas responsables. D'autres affirment que ce ne sont pas seulement les Euro-américains qui ont pratiqué l'esclavage et que de nombreuses civilisations le pratiquaient, les exemples avancés le plus volontiers étant ceux de la Grèce et du monde arabo-musulman, comme si un esclavage en excusait un autre !

On sait néanmoins que l'Afrique tient une place à part par la durée de la pratique esclavagiste et par le nombre de personnes concernées. Effectivement à toutes les époques, l'Afrique a connu des modes de servitude liés aux pratiques sociales et guerrières. Mais la traite transatlantique est à une autre échelle par rapport au profit réalisé. A la fin du XV^e siècle, les Portugais et les Espagnols voyagent vers l'Inde et la Chine et cherchent de

nouvelles routes maritimes. En 1497, Vasco de Gama fait le tour du continent noir ; auparavant Antao Gonçalves a été le premier à avoir utilisé une main d'œuvre africaine captive et pendant un certain temps, cela se limite au Portugal et aux îles de l'Atlantique (Sao-Tomé, Madère, îles du Cap-Vert).

La « Découverte » du Nouveau monde par Christophe Colomb ouvre aux Espagnols un vaste champ d'exploitation de la main d'œuvre africaine car le nombre de colons est limité et les populations indiennes d'Amérique résistent à cette pratique et sont décimées. On peut donc affirmer que « la découverte et la colonisation de l'Amérique par les colons européens apparaît bien comme le facteur principal de l'essor de la traite négrière et de sa persistance pendant près de quatre siècles » » (Serge Bilé, p. 15).

Différentes estimations ont été données et les plus sérieuses semblent être celles du Pr. David Eltis :

- XVI^es et première moitié du XVII^es, quasi-monopole portugais : un peu plus de 700 000 personnes sont « traitées » en 150 ans.
- Entre 1650 et 1700 : extension des domaines coloniaux en Amérique d'autres nations : Angleterre = 350 000 – Portugal = 210 000 – Pays-Bas = 120 000 – France = 40 000, Danemark...

Donc en 50 ans : plus de 750 000

- XVIII^es : renforcement de la culture de la canne à sucre et développement des colonies américaines. Le paroxysme --- plus de 6 M. ainsi répartis : 2,5 M sur les navires anglais, 1,9M sur les navires portugais, 1,1 M sur les navires français et le reste : hollandais, danois, espagnols, américains, etc.

- Après 1800 et les différentes interdictions de la traite, les effets sont variables : on compte encore 3,5 M de personnes « traitées » jusqu'en 1867 (+ de 2,2 Portugais ; 0,5 Espagnols, 0,31 Français, 0,26 Anglais...) Les Anglais furent les premiers à cesser la traite vers 1825. Les pays ibériques, les derniers à la poursuivre après 1850.

Pr. David Eltis estime à 11 à 12 M. les Africains déportés entre 1519 et 1867.

Ces chiffres reposent sur « un examen minutieux et systématique des documents maritimes et commerciaux établis aussi bien au départ qu'à l'arrivée des navires » (S. Bilé, p.16)

p.17 : « Croire que les négriers du XVIII^e siècle aient pu minorer les voyages et les cargaisons sous prétexte qu'ils avaient honte de ce commerce est un anachronisme flagrant. C'est leur attribuer nos propres sentiments et c'est refaire le passé sans tenir compte de l'évolution des idées et des comportements. Les vigoureuses protestations publiées à la fin de 1789 contre l'éventualité de l'abolition de l'esclavage utilisent des arguments que nous aurions bien du mal à soutenir de nos jours. »

Les négriers recevaient des primes en fonction des captifs livrés et il y avait aussi des commissions (qui pouvaient aller jusqu'à 51%) en fonction des ventes. Si on considère par ailleurs l'état des transports tout au long de cette période, le chiffre avancé par certains de 50 à 60M d'êtres humains déportés ne peut être exact.

Qu'en est-il de la France ?

Avec un peu moins de 1,5M., la France est à la 3^{ème} position des pays négriers (13% des cargaisons // Angleterre : 28% et Portugal : 46%). Il faut préciser que, pour la France c'est sur moins de 200 ans (La traite a été tardivement acceptée par Louis XIII et ne débute vraiment qu'en 1643) que l'Angleterre a une marine plus performante et plus de colonies et que le Portugal a « traité » pendant 4 siècles.

Fin XVII^e siècle, des navires français arrivent aux Antilles : des Français s'installent aux côtés des Anglais dans l'île de Saint-Christophe. A partir de 1635 et avec les encouragements de Richelieu, installation permanente en Martinique (Belain d'Esnameuc) et en Guadeloupe (L'Olive et Du Plessis). C'est ensuite l'occupation de Marie-Galante, La Désirade, Saint-Barthélémy, Les Saintes et Saint-Martin.

En Guyane

-Les esclaves noirs arrivèrent en Guyane vers le milieu du XVII^e siècle. Un Hollandais du nom de Spranger les y introduisit. Ce dernier possédait une belle plantation à Matoury.

-1789 : Effervescence chez les esclaves.

-4 Février 1794 : Premier décret d'abolition de l'esclavage par la Convention. Ce décret est appliqué en Guyane par le Commissaire nommé par la Convention, Jeanet-Oudin.

-1796 : Rétablissement officieux et progressif de l'esclavage par Cointet et Jeanet-Oudin (revenu en Guyane comme Gouverneur). Grand marronnage et révolte d'esclaves noyée dans le sang. Seul, 2 chefs rebelles, Siméon et Adome arrivent à se réfugier avec leur groupe. Siméon sur la Comté, et Adome sur le Haut Tonnégrande. Ils ne seront poursuivis que sous le règne de Napoléon 1^{er}.

-1802 : Rétablissement de l'esclavage par Napoléon. Ce fut le Gouverneur Victor Hugues qui remplit cette mission en Guyane.

-1804 : Suite du grand marronnage. Siméon et Adome furent capturés et exécutés. Seul le chef de rébellion Pompée réussit à échapper aux hommes lancés à sa recherche. Il se réfugia avec ses hommes au Sud de Cayenne pendant 22 ans. Retrouvé et capturé, il fut gracié.

-10 Juin 1848 : Promulgation du décret d'abolition de l'esclavage d'avril en Guyane par le Gouverneur Pariset.

-15 Juillet 1848 : Proclamation de l'abolition de l'esclavage en Guyane par le Gouverneur Pariset.

En Martinique et en Guadeloupe, le peuplement se fait en deux étapes au XVII^e siècle :

*Jusqu'en 1660-1670, culture du tabac qui ne nécessite pas de gros apports extérieurs (ainsi en 1656, en Guadeloupe : 1200 Blancs et 3000 esclaves)

Entre 1670 et 1700 : arrivée des Juifs hollandais chassés du Brésil : culture de la canne à sucre qui demande beaucoup de main d'œuvre

1700	Blancs	Esclaves	population
Martinique	6500	15000	21500

Guadeloupe	Id.	7000	13500
------------	-----	------	-------

Les effectifs estimés aux petites Antilles (Martinique/Guadeloupe)

Martinique : + de 110 000 en 80 ans au XVIII^e s. ; dans le même temps, les Blancs passent de 6500 à plus de 10600 (un peu moins du double). Celui des esclaves a plus que quintuplé : de 15 000 à 81000.

Population des deux îles en 1789

1789	Blancs	Libres de couleur	Esclaves
Martinique	10 635	5235	81 130
Guadeloupe	13 969	3125	89 823

Sous pression anglaise, la France renonce à la traite en 1814-1815 (il faut attendre encore une trentaine d'années pour que la traite illégale s'arrête). L'évolution des mentalités a permis certains affranchissements

A la veille de l'Abolition :

1842	Blancs	Libres de couleur	Esclaves
Martinique	10 000	31 500	76 000
Guadeloupe	11 000	24 000	93 000

Les personnes originaires d'Afrique sont donc plus de 220 000 dont les $\frac{3}{4}$ sont encore esclaves et n'obtiendront leur liberté qu'avec le décret d'abolition, le 27 avril 1848.

En Haïti –

1697 : À la suite du traité de Ryswick et à l'accession au trône d'Espagne d'un petit-fils de Louis XIV, les Espagnols renoncent à contester la souveraineté de la France sur le tiers occidental de l'île. La France officialise le nom de Saint-Domingue, pour cette partie. C'est alors que viennent de France de nombreux colons qui développent les plantations ou travaillent dans celles-ci. De 1713 à 1787, 30 000 Français viennent grossir le nombre des colons présents dans la partie Ouest de l'île.

Traité d'Utrecht en 1713 : développement de la traite. Entre 1713 et 1792 : plus de 3300 navires ont quitté la France pour aller chercher des Africains. On passe de 33 expéditions par an avant 1753 à plus de 100 juste avant la guerre d'indépendance aux Etats-Unis. Nantes est en tête avec 43% - 1400 voyages - puis La Rochelle, Le Havre, Bordeaux et Saint Malo.

La première destination, celle qui domine est Saint-Domingue avec plus de 2200 arrivages puis la Martinique (environ 450) et la Guadeloupe (une centaine). Le reste vers la Guyane et l'Océan indien.

Les guerres éclatent en Europe et se prolongent sur les mers jusqu'aux Antilles et aux Caraïbes. En 1756, le commerce est paralysé. Un grand nombre de colons et leurs familles

quittent Saint-Domingue pour la Louisiane, où ils s'installent dans des Postes établis par la France et administrés par des militaires.

Vers 1790, Saint-Domingue, est la colonie française la plus riche de toute l'Amérique grâce aux profits immenses de l'industrie sucrière et de celle de l'indigo générés par le travail des esclaves. Des dizaines de milliers d'Africains avaient été amenés comme esclaves pour faire fonctionner ces industries. Leur sort est juridiquement encadré par le code noir, mais, dans les faits, ils subissent des traitements souvent pires que ceux dudit code. Leur nombre (400 000) est dix fois plus élevé que celui des blancs. La population de la colonie, alors nommée Saint-Domingue, s'élevait à environ 500 000 personnes dont 38 360 Européens et 28 370 Africains et hommes de couleur libres, aux côtés de 433 270 personnes ayant le statut d'esclave.

Dans les années 1880, elle comprenait environ 570 000 habitants.

La population d'Haïti serait estimée à 9 923 243 habitants⁵(recensement par estimation de 2009) dont plus de 43,6% seraient citoyens.

Dans les années 2000, la plus grande agglomération est la capitale Port-au-Prince avec près de 2 300 000 habitants (est. 2009), suivie du Cap-Haïtien avec 250 000 habitants environ.

L'esclavage en Haïti

Haïti a connu plus de trois siècles d'esclavage et est un des rares pays où la lutte a conduit non seulement à son abolition mais encore à l'indépendance du territoire. Cette prouesse exceptionnelle place Haïti dans la mouvance des grandes mutations qui vont durant le XIX^es. façonner l'histoire de toute la région caribéenne et latino-américaine.

La Bibliothèque haïtienne des Pères du Saint Esprit, les Archives Nationales et le Comité National Haïtien de la Route de l'Esclave (Habitations sucrières), ont soumis à l'UNESCO le projet de restaurer, préserver, archiver et diffuser les fonds documentaires de ces trois institutions haïtiennes riches en documents du XVIII^e s. et de fonds d'archives uniques sur l'histoire de l'esclavage et les habitations sucrières à Saint-Domingue.

Dans le cadre du projet de l'UNESCO sur les Archives du commerce des esclaves, les travaux de mise en place d'un catalogue collectif informatisé à mettre sur le web démarrent de novembre 2003 jusqu'en juillet 2004. Rassembler pour la première fois en un seul instrument de recherche les fonds d'archives des principales institutions documentaires d'Haïti favorisera une meilleure connaissance de ce phénomène historique. L'UNESCO et "Mémoire du monde" apportent, par le biais de cette mission, leur pierre à l'édifice commémoratif de la célébration du bicentenaire de la révolution et de l'indépendance haïtiennes en 2004.

<http://portal.unesco.org/>

Qu'est devenu ce projet après le séisme ?

<http://pages.usherbrooke.ca/fas/fr/accueil.php> Les annonces de fuite de Saint-Domingue

Initiative inédite portée par le Groupe d'histoire de l'Atlantique Française (McGill University) en collaboration financière avec la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Sherbrooke, « Histoires d'esclaves dans le monde atlantique français » est un **projet d'interface électronique** dont l'objectif principal est de **participer au décloisonnement des archives de l'esclavage dans le monde atlantique français**. Outil de recherche, outil pédagogique, lieu de mémoires novateur et interdisciplinaire, « Histoires d'esclaves » entend donner **une place nouvelle à des archives peu connues et initier des questionnements originaux**.

La phase I du projet (2009-11), menée en partenariat avec le **Centre International de Recherches sur les Esclavages (EHESS-CNRS)**, l'**Association des Anneaux de la Mémoire** et l'**Association pour l'étude de la colonisation européenne**, porte sur un corpus, aujourd'hui encore, périphérique à l'histoire et la mémoire de l'esclavage dans le monde atlantique français. A travers plus de 10 000 annonces de fuite (écrites lorsqu'un esclave s'échappait de chez son maître) publiées dans les Affiches américaines de Saint Domingue entre 1766 et 1790, c'est tout un monde perdu, tissé de résistances, de migrations, d'identités complexes, de désirs et de violence qui apparaît au premier plan.

Corpus d'environ 2 millions de mots, ces annonces constituent le **plus important témoignage de résistance à l'esclavage aujourd'hui existant**. On y trouve une mine d'information sur les formes d'opposition au travail servile, la traite négrière, le corps des esclaves, leurs relations sociales, la place des femmes dans la société de plantation, les espaces occupés par les fugitifs et leurs complices, etc.

Le prototype disponible à ce jour repose sur un échantillon constitué de **tous les avis de fuite publiés en 1766, 1776 et 1786**. Il est possible de lire (**Lire**) ces annonces et de les interroger (**Rechercher**) en mode plein texte ou en fonction d'un ou plusieurs critères combinés. Les sections **Comprendre**, **Explorer** et **Écouter** sont présentées à titre d'illustration pour le moment. Elles seront complétées dans le courant du premier trimestre de l'année 2010.

MAKANDAL, Marron Nègre Haïtien

par gyzoducamer, 17-02-2009

1779. Le bateau négrier accoste sur le quai de Cap Haïti au nord du pays.

Parmi les deux cents esclaves partis de Guinée, dans la lointaine Afrique, seuls quarante arrivent. Les autres sont morts durant la traversée et ont été jetés aux requins. Parmi les survivants se trouve Makandal, un noir mandingue au corps sculptural et à la voix grave, que les chaînes ne semblent pas blesser. Lors de la vente aux enchères, un monsieur propriétaire de plantations de canne à sucre l'achète.



Makandal coupe la canne à sucre comme personne d'autre, mais il perd un bras dans le moulin et commence à s'occuper du bétail. Il commence à se sentir inutile. La nostalgie de sa terre et de son peuple l'envahit, et la peine occupe sa pensée. Cependant, il ne se laisse pas vaincre, se confie aux dieux noirs et trouve une raison de vivre dans l'observation de la nature. Il connaît ainsi de nombreuses plantes, différentes de celles de son coin de pays, mais aussi instructives qu'elles. Ce sont des plantes rares, auxquelles personne d'autre n'a prêté attention jusque là. Il découvre un champignon qui rend malade et peut tuer... Et il le donne à manger au chien de Monsieur. Et tandis qu'il le regarde s'effondrer, Makandal a en tête la souffrance de son peuple...

Un jour il disparaît de la propriété: on ne le trouve pas dans la cour des vaches, ni dans la cuisine, et encore moins dans grande baraque où dorment les esclaves. Il n'est nulle part. "Makandal est un mandingue, et chaque mandingue est un rebelle. Il s'est désormais fait nègre marron et celui qui le rencontrera devra m'en informer ", crie le Français à ses esclaves.

Arrive la saison des pluies : les fleuves et les ruisseaux augmentent de volume et débordent de leur lit, mais Makandal ne donne aucun signe de vie. La saison des pluies passe et les fleuves retrouvent leurs lits...

Un jour, l'esclave Tinoel qui croyait que son ami était mort reçoit un message: "J'envoie te chercher, car notre temps est venu, le temps des nègres. Nous n'avons pas d'armes, mais nous possédons la sagesse de Run le guerrier, et l'intelligence du grand Oxosse". En quelques semaines, le champignon vénéneux envahit les étables et les pâturages. Vaches, bœufs, chevaux et brebis tombent par centaines, couvrant la région de l'odeur de charogne. La peste ne tarde pas à pénétrer la maison de l'homme blanc. Makandal proclame la "campagne de l'extermination " pour la création "d'un empire de noirs libres".

Soldats et contremaîtres se lancent à sa chasse...ils fouillent tous les recoins, mais ne le trouvent pas. Pourtant les yeux de ses frères le voient partout: "Il porte le costume des animaux -disent-ils-, s'approprie du cours des fleuves, parle par la bouche du vent, connaît chaque arbre, chaque caverne...".

Son épopée dure quatre années durant lesquelles il est transformé en lézard, en cobra, en oiseau ou toute autre bestiole. Quatre années pendant lesquelles il sort de ses cachettes pour assister aux rites durant lesquels les dieux africains sont vénérés.

Arrive le mois de décembre, période de festivités nègres à Haïti.

Après le tambour sacré surgit la silhouette de Makandal. Personne ne le salue, mais son regard affectueux rencontre celui de chacune des personnes présentes et les bols d'eau chaude passent de mains en mains jusqu'à celles du visiteur assoiffé.

Toute la joie ambiante fait même oublier à tout ce monde que les blancs sont toujours là, et que la trahison reste possible... Et vingt soldats l'emportent devant le regard étonné des ses frères. Le chant triste des tambours résonne depuis le fleuve Artibonite jusqu'à l'île de la Tortue. Sur la place centrale, tout est prêt: les autorités sont confortablement installées dans l'église, et les esclaves sont près du bûcher, obligés par leurs maîtres de voir le "feu de l'exemple".

Makandal parle avec Oxosse et Run: "Grands dieux de mon peuple, je vous demande de me laisser rester dans ce monde, pour poursuivre la lutte pour mon peuple ".

Les flammes commencent à monter sur ses pieds; Makandal pousse un cri, ses liens se défont et son corps s'étire dans les airs, sautant par-dessus la multitude qui observe. Puis il disparaît. Les prêtres noirs font passer le message : "Makandal est resté parmi nous, dans le règne de ce monde. "

Symbole de la Première république noire d'Amérique : Les indépendantistes qui déclarent la "Première République Noire du continent " en 1789 s'inspirent de lui, ainsi que les paysans guérilleros que résisteront à l'occupation nord américaine de l'île en 1915. Aujourd'hui, lorsqu'une révolte populaire éclate, dans les taudis et les plantations de café, on peut entendre certaines voix qui chantent : "Ici marche le manchot parmi

son peuple. Ici marche le mandingue, qui est resté dans ce monde. Ici marche Makandal...".

Traduit de l'Espagnol par Guy Everard Mbarga

Rebeliones Indígenas y Negras en América Latina ©Kintto Lucas 1^a edición, Ediciones Abya Yala, 1992, 2^a edición, Ediciones Abya Yala, 1997 3^a edición, Ediciones Abya Yala, 2000 4^a edición, Quincenario Tintají, 2004

Kintto Lucas est écrivain et journaliste né à Salto, Uruguay. Prix Latino américain de Journalisme José Martí 1990. Plume de la Dignité 2004 octroyé par l'Union Nationale des Journalistes de l'Équateur. En Uruguay, il fut membre du Consejo Editorial del Semanario Mate Amargo. Il vit depuis 1992 à Quito où il a été Éditeur Culturel et Éditorialiste du journal Hoy et éditeur de la Revista Chasqui, en plus d'avoir chroniqueur dans les journaux El Comercio de Quito et Expreso de Guayaquil.

Il est actuellement correspondant de l'Agence de Presse Inter Press Service (IPS) et directeur du bimensuel Tintají de Quito. Certains des livres écrits par lui : *La rebelión de los indios*, traduit vers l'anglais avec le titre *We Will Not Dance on Our Grandparent's Tombs. Indigenous uprisings in Ecuador* (Nous ne danserons pas sur les tombes de nos grands parents : rebellions indigènes en Équateur); *Rebeliones indígenas y negras en América Latina*; *Mujeres del siglo XX*, *Apuntes sobre fútbol*, *Plan Colombia*, *La paz armada* et *El movimiento indígena y las acrobacias del coronel*.

Jean-Jacques DESSALINES

Proclamation d'indépendance d'Haïti publiée à Fort-Dauphin le 22 novembre 1804

(Manuscrit de Gaspard Théodore Mollien, Bibliothèque municipale de Calais)

« Au nom des Noirs et des hommes de couleurs,

L'indépendance de Saint-Domingue est proclamée. Rendus à notre dignité primitive, nous avons assuré nos droits ; nous jurons de ne jamais les céder à aucune puissance de la terre.

Le voile affreux du préjugé est déchiré, qu'il le soit à jamais : malheur à celui qui voudrait en rassembler les sanglants lambeaux.

Vous, propriétaires de Saint-Domingue errants dans les contrées étrangères, en proclamant notre indépendance, nous ne vous défendons pas, à tous qui vous soyez, de revenir dans vos propriétés.

Loin de nous cette idée ! Nous n'ignorons pas que, parmi vous, plusieurs ont renoncé à leurs anciennes erreurs, abjuré l'injustice de leurs prétentions exorbitantes et reconnu le bon droit de la cause pour laquelle nous avons versé notre sang depuis douze années. Les hommes qui nous rendent cette justice, nous les traiterons comme des frères, qu'ils comptent à jamais sur notre amitié, qu'ils reviennent parmi nous. Le Dieu des hommes libres nous défend de tourner contre eux nos armées triomphantes. Quant à ceux qui, entêtés d'un fol orgueil, esclaves intéressés d'une prétention coupable, sont assez aveuglés pour se croire l'essence de la nature humaine, et assurent qu'ils sont faits par le ciel pour être maîtres de nos tyrans, qu'ils n'approchent jamais la terre de Saint-Domingue: qu'ils demeurent où ils sont et que, tourmentés par une misère trop bien méritée, accablés du dédain des hommes libres dont ils se sont moqués trop longtemps, ils continueront leur existence sans être plaints ni remarqués.

Nous avons juré de n'user de clémence envers aucun de ceux qui oseront nous parler d'esclavage ; nous serons inexorables, peut-être même cruels, envers les troupes qui, oubliant l'objet pour lequel elles n'ont cessé de combattre depuis 1789, viendraient d'Europe semer parmi nous la mort et la servitude : rien ne sera trop cher à sacrifier, rien d'impossible à exécuter, pour des hommes à qui l'on

veut arracher le premier de tous les biens. Dussions-nous faire couler des fleuves de sang ; dussions-nous, pour conserver notre liberté, enflammer les sept huitièmes du globe, nous nous trouverons innocents devant le tribunal de la providence qui n'a point créé les hommes pour les voir gémir sous un joug si dur et si ignominieux.

Si, dans les différentes commotions qui ont eu lieu, quelques habitants dont nous n'avions pas à nous plaindre ont été victimes de la cruauté des soldats ou de cultivateurs trop aveuglés par le souvenir de leurs maux passés pour être capable de distinguer les propriétaires bons et humains de ceux qui étaient insensibles et cruels ; nous gémissons avec toutes les âmes généreuses sur leur sort déplorable, et nous déclarons à l'univers, et quoi que puissent dire les gens mal-intentionnés, que ces meurtres ont été commis contre le vœu de nos cœurs. Il était impossible, surtout dans la crise où s'est trouvée la colonie, de prévenir ou d'arrêter ces horreurs. Ceux qui ont la plus légère teinture

de l'histoire savent qu'un peuple, quand il est en proie aux discordes civiles, fût-il le plus policé de la

terre, se livre à toutes sortes d'excès et que l'autorité des chefs, trop peu respectée dans ces temps de révolution, ne peut punir tous les coupables sans se créer continuellement des difficultés nouvelles.

Mais l'aurore de la paix nous laisse entrevoir la lueur d'un avenir moins orageux, maintenant que le calme de la victoire a succédé aux troubles d'une guerre terrible, tout, dans Saint-Domingue, doit prendre une nouvelle face et son gouvernement désormais sera celui de la justice.

Signé : Dessalines, Christophe, Clervaux ! »

[Lire le roman de Guy Poitry, *Dessalines*, Lausanne/Montréal, éditions d'en bas/Mémoire d'encrier, 2007]

III

Imaginer le vécu de l'esclave ?

Éléments repris à Marie-Christine Permal, « Être esclave », *Historial Antillais*, Pointe-à-Pitre, Dajani Éditions, 1981, Tome II, p. 456. Et « Les bossales ou la naissance d'un peuple » dans *Esclavage – Libérations, abolitions, commémorations*, Carnets Séguier, Biarritz, Atlantica, 2001 (C. Chaulet Achour et R-FB. Fonkoua, coord.)

« L'histoire trahit toujours l'esclave. Même lorsqu'elle parle de lui, c'est sous un faux nom, un nom de cirque ou de dérision, parfois un nom volé, puis elle l'abandonne en cours de route. Orphelins de vocation et pères d'orphelins, les esclaves ne naissent ni ne meurent. Aucune main ne déroule le fil de leur vie au long des papiers... » (Hubert Gerbaud, *Les Esclaves noirs : pour une histoire du silence*, Paris, A. Balland, 1970)

Comment parler des esclaves «sans les réduire une deuxième fois en esclavage » ? Une des réponses possibles est de ne pas rester à l'extérieur de leur vécu mais d'essayer de leur rendre leur rôle d'acteurs dans la société coloniale puisqu'ils en ont été les acteurs principaux qui ont construit, du XVIII^es. à aujourd'hui, les sociétés antillaises.

Imaginer le bateau qui arrive dans un des ports des Antilles... Depuis la capture, en passant par la traversée et enfin cette arrivée au port, le captif vit dans l'épouvante, ne

comprenant rien à ce système dans lequel il est enchaîné et ne sachant rien du sort qui lui est réservé.

Tous ces Blancs qui se pressent au port à son arrivée vivent de l'esclavage : les captifs ne savent pas quelle « marchandise » précieuse ils représentent. Beaucoup des leurs sont morts dans le voyage et avant de les vendre, les survivants sont « relookés », comme on dirait aujourd'hui, pour qu'ils soient présentables à la vente.

En Afrique, Peuhl, Bantou, Wolof ou Bambara... à l'arrivée un « **bossale** » (le nouvel esclave arrivant). Ce à quoi il se raccroche est son antériorité : son village, sa langue, sa tribu, ses coutumes. Tout le système va s'acharner à effacer ce qui le constitue comme être humain.

La terre où il débarque ne ressemble pas à la terre africaine, tout y est différent : la végétation, les animaux, les odeurs, le climat. Il est passé d'un continent à une île, sans pouvoir encore nommer cette nouvelle configuration géographique.

L'idée de fuite sera une constante tout au long de l'histoire des esclaves. Pour l'instant, il doit suivre un « maître » qui l'a acheté et lui obéir sous peine de sanctions immédiates. Ce sont les maîtres qui ont décrit ce qu'ils nomment la « mélancolie » des nouveaux arrivants, leurs idées de suicide et de fuite. Comme l'esclave coûte cher, il va être étroitement surveillé et forcé à s'intégrer, sous peine de mort, à la société coloniale. Le bossale choisit la mort ou le réajustement de ce qu'il est à ce nouveau monde de vie, par **survie**.



Cicatrices de flagellation sur un esclave prise le 2 avril 1863, à Bâton-Rouge, Louisiane. Légende originale du photographe : « Le contremaître Artayou Carrier m'a fouetté. À la suite de cette flagellation, j'ai eu des

escarres pendant deux mois. Mon maître est venu après que j'ai été fouetté ; il a licencié le contre-maître. Ce sont les propres paroles du malheureux Peter alors qu'il posait pour la photo. »

Les marques de cette nouvelle vie :

***L'étampage** ≠ scarifications traditionnelles

***Le nom** : les équipages se sont amusés à donner des noms de dérision. A l'arrivée, baptême et noms chrétiens ≠ noms antérieurs qui marquaient le clan, la tribu, la famille. Le nom ne se transmet pas : pas de filiation. On appartient désormais à une habitation. Comment s'identifier ? (toutes les littératures de la Caraïbe posent cette question de l'identité et de la filiation)

***La nourriture**

***Le vêtement**

***Le logement**

***Le travail**

L'article 44 du Code noir affirme : « Déclarons les esclaves être meubles », une façon de dire à l'esclave qu'il n'a pas d'existence en tant qu'être humain ; qu'il est « une chose ». Mais tout au long de l'histoire de l'esclavage, les esclaves se sont révoltés, affirmant leur humanité.

Qu'il soit rebelle ou soumis, l'esclave porte en lui la liberté.

Et il impose cette liberté dans le quotidien de la plantation :

*par le **divertissement** : chants, danses, expressions artistiques où l'esclave investit sa culture ancienne, ses frustrations, ses désirs.

*le **vaudou** : une religion de l'exil, structurée empruntant au rite chrétien et aux religions africaines. Les cérémonies vaudou sont un lieu de rencontre des esclaves de la plantation, de quelques libres et des marrons. Exemple de Bois Caïman en Haïti.

*le « **chantage** » **au travail** : l'esclave apprend la valeur qu'il représente, il est un investissement auquel le maître ne peut renoncer. Ex. des commandeurs, des artisans – affranchissements. (cf. *Tropiques amers* par exemple)

*le **sexe** : à travers le désir ou l'amour qu'elle inspire, une esclave peut modeler sa destinée = les esclaves domestiques, d'habitation ≠ esclaves des champs. (cf. *Tropiques amers*, *Rosalie l'infâme* d'E. Trouillot)

*la **délinquance** : s'imposer en faisant mal pour grignoter le quotidien.

Il peut imposer sa liberté par des contestations radicales :

***Mourir** est un crime. Le suicide peut être puni de... mort ! « Le chemin de Guinée » est celui que reprend l'âme du mort (voir dans *Gouverneurs de la rosée*, la prière de Délira à la mort de Manuel). Dans *L'Isolé Soleil* de Daniel Maximin : « il finissait par y avoir plus de disparitions d'esclaves que de naissances, avec les maladies, la mauvaise nourriture, les sévices et les tortures très répandues comme le boucanage, la cire fondue, les chiens, le garrot, la chaux vive, l'enterrement vif ; et aussi, les suicides nombreux, l'étouffement des nouveau-nés par les mères, réfractaires, engrossées de force, les empoisonnements collectifs pour s'arracher à l'esclavage par l'amitié de la mort » (p. 40)

***Tuer** sur l'habitation. On tue ce qui entoure le maître plutôt que lui-même. On enrayer le système. Le poison est privilégié (cf. Makandal). A la Grande Case, les mets sont goûtés par un ou une esclave avant de les donner au Maître et aux siens (Cf. *Chronique des sept misères* de Chamoiseau, *Rosalie l'infâme* d'Evelyne Trouillot, etc.)

***Fuir** – Le marron (qui viendrait de l'espagnol, cimarron=sauvage). Dans *Chronique des sept misères*, P. Chamoiseau évoque très précisément « la grande » et « la petite » marronne. Les marrons repris subissent l'article 38 du Code Noir.

Les marrons forment parfois des mini-sociétés parallèles qui regroupent plusieurs dizaines (ou quand l'espace le permet, Guyane), plusieurs centaines de marrons : en 1665, en Martinique, la bande de Francisque Fabulé est de 500 marrons. « Ils sont porteurs du contre-modèle permanent de la colonisation ».

***Se révolter**. La révolte est la hantise des colons. L'aventure s'achève souvent soit dans la répression, soit dans le « pardon ».

« Pourtant, de grandes exceptions où la révolte, assortie d'un projet politique, devient révolution : Haïti surgit de Saint Domingue ruiné par la grande révolte décidée à Bois Caïman. Une Guadeloupe républicaine et anti-esclavagiste, émerge des forces conjuguées de la Révolution française et des esclaves en révolte.

Et enfin, les esclaves en colère imposent, le 22 mai 1848, l'abolition de l'esclavage aux pouvoirs publics en Martinique, avant même l'arrivée des décrets du 27 avril. »

(Cf. *Bug Jargal* de Victor Hugo, *L'Isolé Soleil* de D. Maximin)

Cf. aussi, Huguette Bellemare, "Survivances africaines", article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean-Luc Bonniol, **Historial antillais. Tome I. Guadeloupe et Martinique. Des îles aux hommes**, pp. 275-289. Pointe-à-Pitre : Dajani Éditions, 1981, 591 pp. en ligne :

http://classiques.uqac.ca/contemporains/bellemare_huguette/survivances_africaines/survivances_africaines_texte.html

IV

A consulter (pour une documentation plus approfondie)

SÉLECTION

L'Abécédaire de l'esclavage des Noirs

a été publié en septembre 2007 et est à destination de tous les publics.

Un ouvrage de référence manquait à l'histoire de l'esclavage des Noirs.

Cet abécédaire, conçu par Gilles Gauvin, constitue un ouvrage de sensibilisation pour un large public. Il évoque les différents aspects de l'histoire des anciennes colonies françaises soumises à l'esclavage (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Saint-Domingue / Haïti). Ce qui permet de comprendre que cette *histoire partagée* fait partie intégrante de l'histoire nationale.

L'abécédaire est également ouvert au monde anglo-saxon, qui a joué un rôle précurseur non seulement dans la mise en place de la traite négrière, mais aussi dans le combat abolitionniste en Europe. En effet, ce crime contre l'humanité a été perpétré par nombre de puissances européennes. Sans tomber dans le piège de la simplification, les textes fournissent des repères, principalement historiques et économiques, compréhensibles par tout lecteur. L'iconographie abondante et diversifiée sollicite l'imaginaire et constitue un support de connaissance de première qualité.

GILLES GAUVIN, docteur en histoire (Institut d'études politiques de Paris), est depuis une dizaine d'années enseignant en collège ZEP (Zone d'éducation prioritaire). Par ailleurs, il est membre du Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), qui œuvre à mieux faire connaître cette histoire.

* « Antilles : la République ignorée », revue *Esprit*, Paris, numéro de Février 2007, avec Fred Constant, Laurent Dubois, Dany Joseph Ducosson, Michel Giraud, Elisabeth Landi, Silyane Larcher, Daniel Maximin, Stéphane Pocrain, Christiane Taubira, Lilian Thuram, Patrick Weil. Dossier.

*BÉNOT Yves, *La révolution française et la fin des colonies*, Paris, la Découverte, 1989, 273 p.

*BILÉ Serge (Alain Roman et Daniel Sainte-Rose), *Paroles d'Esclavage – Les derniers témoignages*, Saint-Malo, Pascal Galodé éditeurs, 2011, 107 p. +DVD avec élèves de classe de philo. Interventions d'Aimé Césaire.

*BURTON Richard D.E., *Le roman marron : Étude sur la littérature martiniquaise contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1997, 282 p.

*BUTEL Paul, *Histoire des Antilles*, Paris, Perrin, rééd. 2007.

*CHAULEAU Liliane, *La Vie quotidienne aux Antilles au temps de Victor Schœlcher*, Hachette, 1974.

- *CHAULET ACHOUR Christiane et FONKOUA Romuald-Blaise (coord.), *Esclavage. Libérations, abolitions, commémorations*, Carnets Séguier, Biarritz, Atlantica, 2001, 335 p.
- *CONDORCET, *Réflexions sur l'esclavage des nègres* (1981), rééd. éd. Mille et une nuits, n°351, 2001.
- *COTTIAS Myriam, *D'une abolition, l'autre. Anthologie raisonnée de textes sur la seconde abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*, Marseille, Agone Editeur, 1999.
- *CRÉTÉ Liliane, *La traite des nègres sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1989, 327 p.
- *DAGET Serge, *La Traite des Noirs*, Ouest-France Université, 1990
- *DAVIS Charles T. and GATES Henry Louis, *Slave's Narrative*, Oxford, University Press, 1985, 376 p.
- *DEBIEN Gabriel, *Les Esclaves aux Antilles françaises, XVII^e-XVIII^e siècles*, Société d'histoire de la Guadeloupe & Société d'histoire de la Martinique, 1974, 529 p.
- *DELACAMPAGNE Christian, *Une histoire de l'esclavage. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Le livre de poche, 2002, 316 p.
- *DEVEAU Jean-Michel, *La traite rochelaise*, Paris, Karthala, 1990.
- *DORIGNY Marcel, *Esclavage, résistances et abolitions*, Paris, Éditions du CTHS, 1999, 575 p.
- *DORIGNY Marcel et ZINS (dir.), *Les Traités négrières coloniales, Histoire d'un crime*, Editions Cercle d'Art, Paris, 2009.
- *DORIGNY Marcel, Bernard Gainot, Fabrice Le Goff, *Atlas des esclavages - Traités, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Autrement.
- *ELTIS David, *The Trans-Atlantic Slave Trade. A Database en CD-Rom*, Cambridge, 1999. (voir aussi ses autres publications).
- *FANON Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Le Seuil, 1952, rééd. Seuil Points et ses autres œuvres)
- *FOUCHARD Jean, *Les Marrons de la Liberté*, Paris, Éditions de l'école, Collection Histoire et Littérature haïtienne, 1972, 576 p.
- *FREMIN Marie et DUMONT Lucia, *Esclavage, esclavages*, CRTF de l'univ. de Cergy-Pontoise, Amiens, édition Encrage, 2009.

*GERBEAU Hubert, *Les esclaves noirs. Pour une histoire du silence*, Paris, André Balland, 1970, 216 p.

*L'Abbé GRÉGOIRE, *De la traite et de l'esclavage des noirs et des blancs par un ami des hommes de toutes les couleurs* (1815, Paris, Adrien Egron), édition Arlea Poche, 2005, présenté par Aimé Césaire.

*HOFFMANN Léon-François, *Le nègre romantique*, Paris, Payot, 1973, 295 p.

**La Société des Amis des Noirs 1788-1799. Contributions à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 429 p.

*LABAT Jean-Baptiste (R.P.), *Voyage aux îles de l'Amérique-Antilles (1693-1705)*, réédition Seghers, 1979, présenté par Daniel Radford, collection « Mémoire vive ».

*LARA Oruno D., *De l'oubli à l'histoire*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1999, 348 p.

*METTAS Jean, *Répertoire des expéditions négrières au XVIII^es.*, Paris, Société Française d'Histoire d'Outre-mer, Tome I, 1978, 595 p., Tome II, 1984, 972 p.

*MOREAU Jean-Pierre, *Les petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu*, Paris, Karthala, 1992.

*NDIAYE Pap, « Les esclaves du Sud des États-Unis », *Le livre Noir du colonialisme*, (sous la direction de Marc Ferro), Paris, Robert Laffont, 2003, p. 121-131.

*PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, *Les Traités négrières, essai d'histoire globale*, NRF Gallimard, 2004.

*PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, *L'Argent de la traite. Milieu négrier, capitalisme et développement*, Aubier, 1996.

*PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, *La Traite des noirs, Que sais-je?*

*PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier ; *Dictionnaire des esclavages*, Larousse, Paris, 2010, 576 p.)

*PICARD Jacqueline, Détang Armelle et Lucas Claude, *Ô Fugitif. Anthologie autour de la figure du marron*, Le Gosier, Guadeloupe, Caret, 1999, 409 p.

*REGENT Frédéric, *La France et ses esclaves*, Grasset, 2007.

- *RIBBE Claude, *Le Crime de Napoléon*, Privé, 2005
- *RIBBE Claude, *Les Nègres de la République*, Alphonse-Jean-Paul-Bertrand, 2007
- *ROCHMANN Marie-Christine, *L'esclave fugitif dans la littérature antillaise*, Paris, Karthala, 2000, 398 p.
- *ROMAN Alain, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2001.
- *SALA-MOLINS Louis, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, 2003, Puf, Collection Quadrige, 292 p.
- *SAUGERA Eric, *Bordeaux, port négrier. XVII^e-XIX^e siècles*, J&D - Karthala, 1995.
- *SCHMIDT Nelly, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies*, Paris, Karthala, 2001, 1196 p.
- *TAUBIRA Christiane, *L'Esclavage raconté à ma fille*, Bibliophane - Daniel Radford, 2002, rééd. coll. "Bibliopoché".
- *TAUBIRA Christiane, Introduction aux *Codes noirs : Codes noirs – De l'esclavage aux abolitions*, Dalloz, 2006. Introduction de Christiane TAUBIRA, Textes présentés par André Castaldo
- * VERGÈS Françoise, *Nègre – négrier – Traite des nègres : trois articles du grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle de Pierre Larousse*, Préface de F. V., Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour, 2007.

Sites Internet

<http://docsouth.unc.edu/neh/special.html>
<http://memory.loc.gov/ammem/smhtml>
<http://scriptorium.lib.duke.edu/slavery/>
wikipédia

Témoignages et œuvres romanesques (en anglais, E.U.) (très sélectif)

- *Aphra Behn, auteur d'*Oroonoko* en 1688
- *Frederick Douglass, *La Vie de Frederick Douglass, esclave américain, écrite par lui-même*, Gallimard, Paris, 2006. Première publication, 1845.
- *Olaudah Equiano, esclave affranchi du XVIII^e siècle, auteur de mémoires au succès mondial : *La Véridique Histoire par lui-même d'Olaudah Equiano, Africain, esclave aux Caraïbes, homme libre*, Éditions caribéennes, Paris, 1987.
- *Harriet Beecher Stowe, notamment grâce au grand classique *La Case de l'oncle Tom* et sa suite *Dred, histoire du grand marais maudit*
- *William Styron, auteur des *Confessions de Nat Turner*, prix Pulitzer en 1967

*Alex Haley avec son roman *Roots: The Saga of an American Family* (1976), traduit en français sous le titre *Racines*.

*NB – s'il faut en lire un, c'est celui-là ! ► Toni Morrison, *Beloved*, Knopf, 1987, trad. de l'américain 1989 (10X18) prix Pulitzer en 1988

*Caryl Phillips, romancier anglophone né en 1958 à St-Kitts dans les petites Antilles du Nord. (*The crossing of the river*) (1993), (*Cambridge*) (1991).

V

**RECEUIL DE TEXTES, INDICATIONS DE LECTURE POUR DES
TÉMOIGNAGES ET DES ROMANS EN FRANÇAIS**

Evidemment, tous les « classiques » sont à lire... *La Tempête* de Shakespeare, et celle de Césaire lui répondant trois siècles plus tard, *Bug-Jargal* de Victor Hugo, *Ourika* de Madame de Duras, *Tamango* de Mérimée et tant d'autres. L'ensemble de l'œuvre d'Edouard Glissant avec cette question de l'esclavage...

Ici, d'autres lectures proposées.

TROPIQUES

N° 4 Janvier 1942

REVUE CULTURELLE – Fort-de-France (Martinique)

Conte Colibri

Lafcadio HEARN

— Trois fois bel conte !

Il était une fois... Il y a longtemps, longtemps. En ce temps-là, le Diable n'était encore qu'un tout petit, petit bonhomme.

Or donc, le Bon Dieu voulait faire une route et les nègres prétendaient ne savoir travailler qu'au son du tambour. Un seul tambour il y avait sur la terre: le tambour de Colibri.

Dieu manda le Cheval.

— Chouval, mon fils, va-t-en chez Coulibri lui demander son grand tambour. S'il refuse de me le prêter... frappe!!!

Chouval s'en va: Placata, Placata, Placata.

Il arrive chez Colibri

— Bonjour Coulibri!

— Bonjour Chouval!

— Bon Dié, mon maître, te demande de lui prêter ton grand tambour.

Coulibri répond, l'effronté:

— Tu diras à Bon Dié, ton maître, qu'il aura le tambour... quand ma tête sera sous la pierre de taille, dans la cour de ma maison.

Chouval se cabre. Coulibri comprend qu'il faut se défendre.

Sans perdre la carte, il appelle Crapaud, son nègre.
Crapaud veut bien «manier» le tambour, n'est-ce-pas?
Alors Crapaud escalade le tambour, le fait sonner. Il commence à chanter :
«Ingoui, ingoua; gombou-lé zombis,
Bambous-lé-bois, bambous-lé-zombis;
Ingoui, ingoua; bam si boin, tambingoui
Tambingoua;
Timb si moin prêté pou renne.»
Et aussi, comme pour les zombis:
«Ingoui, ingoua, gomboulé zombi
Bam ou lé ga, gomboulé zombi
«Ingoui, ingoua, bam si gouin, timb,
Min goui ; tamb min goua
B'ann si moin prêté pou renne.»
Chauffe, chauffe, Crapaud!
Des pieds, des yeux, Chouval lance feux et flammes...

Coulibri y perdit quelques plumes. Mais le beau courage de la petite bête, vous le savez, vous autres?

Il tourne, il tourne, au dessus, autour de la tête de chouval et Zip, Zip, dans les yeux!!!

Voilà Chouval aveugle comme Toupie.

Chouval en a les sangs tournés, il détale, et vite comme vous pensez.

Il n'y voyait point. Il arrive pourtant chez le Bon Dieu, lui montre ce qu'a fait de lui cette bestiole.

Le Bon Dieu n'est pas content.

Sa bile s'échauffe.

Il appelle le Boeuf:

— Bef, mon fils, tu as des cornes, toi, tu en viendras à bout.

Ah! la maudite engeance! tu vois ce qu'il a fait de Chouval, Coulibri; va le corriger.

Bef s'en va, faraud comme un Docteur. Il tuera Coulibri, certes!

Il arrive:

— Bonjour. Coulibri!

— Bonjour, Bef!

— Bon Dié, mon maitre, vous demande votre grand tambour « bel air ».

Coulibri ne répond même pas : il fonce. Bef ne s'est pas mis en garde, qu'il a les yeux hors de la tête.

Cependant Crapaud «maniait» le tambour de toute sa force: Coulibri y puisait son courage.

«Ingoui, ingoua ; gomboulé zombis
Bambous-lé-bois, bambous-lé zombis
Ingoui, ingoua; bam si boin, tambingoui
Timbingoua;
Timb si moin prêté pou renne».

«Ingoui, ingoua, gomboulé zombi
Bam ou lé ga, gomboulé zombi
Ingoui, ingoua, bam si gouin, timb,
Min goui ; tamb min goua
Bann si moin prêté pou renne.»
Cette fois le combat fut bref:
Tac!

Pauvre Bef s'enfuit comme Chouval. Il arriva hors d'haleine près du Bon Dieu. Le Bon Dieu était encore plus fâché.
Il roula son tonnerre.
Et il poussa un grand cri.
Alors vint Poisson Armé.
Il l'envoya contre Coulibri.
Poisson Armé s'en fut: celui-là était sûr de son affaire.

Coulibri n'était plus du tout le même. Il avait laissé bien des plumes dans les cornes de Bef!
Et aussi, Bef l'avait blessé aux aisselles.
Quand il vit Poisson Armé, un petit froid lui saisit le corps. Personne ne s'en aperçut: Petite bête, oui, mais petit César: ne le savez-vous pas, vous tous?
A la Bête-à-piquants, il répondit, l'air tranquille:
— Bonjour, Pouesson Armé!
Tout de même il se sentait paresseux de se battre. Avant de se mettre en train il dit à Crapaud:
— Crapaud, mon fils, t'en prie, s'il te plait, tape fort. Chauffe-moi ce tambour, hein!
Crapaud ne se le fit pas dire deux fois: ses doigts saignaient tant il frappait dur.
Pouesson Armé s'enroula comme boule piquante, rentra ses yeux et attaqua. Pauv' Coulibri, au premier choc, eut le corps tout labouré.
Tape donc, Crapaud: chauffe-moi ce tambour voyons!
Crapaud suait l'encre:
«Bambous-lé-bois, bambous-lé-zombis».
Il chantait, il chantait...
Pouesson Armé fonçait toujours. Au second coup ce fut fini:
— Mon dernier combat, dit Coulibri qui tomba mort.
Pouesson Armé, en toute hâte, ramassa un grand coutelas qui traînait par là, coupa la tête de Coulibri, la mit sous la pierre de taille, dans la cour de la maison.
Alors seulement il prit le tambour et l'emporta.
Amis, je ne saurais vous dépeindre la frayeur de Crapaud. Non, je ne saurais. Il s'enfuit, il s'enfuit si vite que dans sa course précipitée, sa queue resta prise sous le tambour...
Et voilà pourquoi le Crapaud n'a plus de queue.

Simone SCHWARZ-BART, *Pluie et vent sur Télumée miracle*, Le Seuil, 1972 (Seuil Points)

André SCHWARZ-BART, *La Mulâtresse Solitude*, Le Seuil, 1972 (Seuil Points)

Daniel MAXIMIN, *L'Isolé Soleil*, Le Seuil, 1981 (Seuil Points)

Maryse CONDE, *Moi, Tituba sorcière noire de Salem*, Mercure de France 1986 (Folio)

Patrick CHAMOISEAU, *Chronique des sept misères*, Gallimard, 1986 (rééd. Folio) avec une préface d'E. Glissant)

Maryse CONDE, *La Migration des cœurs*, Robert Laffont, 1995 (rééd. Pocket).

Patrick CHAMOISEAU, *L'esclave vieil homme et le molosse, conte*, Gallimard, 1997. (Folio)

Lire *Rosalie l'infâme* d'Évelyne TROUILLOT

Dapper éditions, 2003

4^{ème} de couverture du roman :

Esclavage ? Vous avez dit « esclavage ».

L'esclavage est caractérisé par le droit de propriété qu'un homme peut avoir sur un autre. Cette « chose » n'est plus une personne juridique.

Mais n'a-t-il pas disparu ? Hélas non.

Si l'esclavage pratiqué dans les anciennes possessions coloniales l'a été, il survit toujours en quelque pays. Et il s'en faut de beaucoup que toutes les formes de dépendance qui portent atteinte à la liberté et à la dignité humaine se soient effacées.

Du premier Code noir de 1865 aux dernières conventions internationales et à la loi du 21 mai 2001 s'exhale la grande misère humaine.

Cf la page consacrée à l'écrivaine haïtienne :

http://www.lehman.cuny.edu/ile.en.ile/paroles/trouillot_evelyne.html

► Article à consulter aussi dans *Présences Haïtiennes*, coll. CRTF/CICC de l'Université de Cergy-Pontoise, Amiens, édition Encrage, 2006 : Marie Fremin, « *Rosalie l'Infâme* d'Evelyne Trouillot. Comment inscrire l'esclavage dans la fiction ? »

Faire vivre l'esclavage de l'intérieur Guide de lecture possible du roman

C'est bien ce que dit la romancière dans sa postface, à la suite du roman (et qu'il faut lire) : « l'essentiel a été pour moi d'imaginer et de créer des personnages d'hommes, de femmes et d'enfants vivant cette infamie dans toute la complexité de leurs émotions et de leurs passions.

Je n'ai pas voulu écrire un roman historique. Qu'on me pardonne donc certains écarts et certaines libertés. Je revendique uniquement l'humanité de mes personnages. Je dois cependant décliner toute responsabilité quant aux supplices et aux tortures mentionnés dans le texte. Ils sont malheureusement véridiques, nés de l'imagination cruelle et perfide de ceux qui se sont déclarés civilisés ».

La romancière revendique en même temps le droit à l'imaginaire mais aussi le droit à une documentation véridique. Elle écrit une fiction et son objectif n'est pas de lister les maux et les horreurs de l'esclavage : elle ne veut pas les taire non plus. Elle veut nous les transmettre par le vécu de ses personnages.

En conséquence sa fiction enserme toutes sortes d'échos du réel, soigneusement recueillis dans les archives et dans ses lectures. Jamais ces échos ne sont plaqués pour insérer un cours d'histoire dans la fiction : ils sont intégrés aux personnages inventés.

LES PERSONNAGES

Les personnages inventés : oui. Et nous sommes bien là dans ce qu'Aragon appelait « le mentir-vrai » : c'est-à-dire que Lisette et Vincent n'ont pas existé au sens référentiel du terme, les Fayot non plus ni le commandeur Michaud ou tante Brigitte. Mais ils sont construits par l'imagination de la romancière à partir de tout ce qu'elle a pu lire et engranger.

Un seul personnage référentiel (selon la terminologie de l'analyse narratologique) : Makandal, héros mythique de l'histoire haïtienne (dans sa période où elle se nommait Saint-Domingue) qui a semé la terreur chez les maîtres, déjouant leurs poursuites pendant plusieurs années (cf. à la fin de cet exposé, le récit de Kintto Lucas, journaliste uruguayen contemporain. Vous pouvez le comparer aux pp. 107 à 112 du chapitre 5). Ce héros historique devient personnage secondaire dans le roman de Trouillot qui, sans nier l'importance de ceux qui ont mené le combat contre les maîtres blancs à St Domingue, cherche à interroger l'histoire de l'esclavage d'un autre point de vue : « entrer dans l'Histoire par la petite porte », comme elle le dit dans un entretien donné à *Africultures* (Trouillot Evelyne, « L'Infamie revisitée par Evelyne Trouillot », *Africultures* n°58 « A quoi rêve Haïti ? », L'Harmattan, janv-mars 2004), par opposition à la « grande porte » c'est-à-dire à l'histoire officielle qui à force de mettre en avant l'héroïsme des esclaves révolutionnaires a conduit à dévaloriser les autres esclaves, ceux qui n'ont pas mené la

Révolution. Prenant soin de situer l'action de son roman avant les événements révolutionnaires de St Domingue, la romancière interroge ainsi l'esclavage du point de vue de l'expérience humaine, mettant en évidence d'autres formes de résistances que la révolte armée. Le choix du personnage principal (Lisette, une esclave domestique) va également dans ce sens.

Pour raconter cette histoire de l'esclavage par ses acteurs esclaves (il est ainsi remarquable que le maître Fayot soit peu mis en scène et essentiellement dans sa poursuite et son harcèlement sexuel), E. Trouillot essaime de nombreux personnages mais focalise sur quelques-uns d'entre eux.

Les personnages de la diégèse :

*L'héroïne, **Lisette**, descendante de femmes arada mais qui est désignée comme « créole » (nous y reviendrons) - Son amant, le marron **Vincent**. (cf. la rencontre amoureuse : quelle différence, p. 17, avec un rendez-vous d'amour d'autres jeunes gens ? puis comparer avec la p. 68 où Lisette retrouve Vincent amputé de la jambe droite, 4 mois plus tard : explosion d'amour et de rage. C'est ensuite que l'histoire de Vincent est racontée, p.69).

*L'ancien commandeur **Michaud** devenu le lien entre tous les esclaves, ceux des plantations et les marrons ; il est aussi confident et soutien de Lisette.

*Les protectrices de Lisette : celles qui sont mortes, **Grann Charlotte** et la tante **Brigitte** dont le secret plane sur tout le récit ; la vivante, **Man Augustine**.

*Les cocottes de la Grande case (la maison des maîtres) : **Fanchette**, **Gracieuse**, **Clarisse** avec lesquelles, surtout les deux dernières, Lisette entretient des rapports complexes. Lorsqu'elle tue Clarisse qui, pour sauver sa peau, l'a dénoncée avec Michaud au maître, elle accomplit son premier acte de femme libre.

LE CONTE DÉCONSTRUIT

Nous sommes dans le rythme du conte mais un conte qui se défait sans cesse, qui ne peut accomplir un destin heureux pour ses personnages car l'esclavage ne le permet pas.

Si l'on reprend le schéma narratif du conte : on a bien une quête d'un sujet qui met du temps à cerner son objet, le confondant au départ, comme toute jeune fille « normale » avec l'amour. Ainsi la découverte de l'amputation de Vincent la bouleverse et elle s'accroche à des rêves « normaux », au conditionnel toutefois, cf. p. 71 : « Ma jeunesse se tourne vers des envies de *calendas* et de colliers corail, des images de champs ensoleillés, sans dos courbés ni commandeurs, sans enfants qui meurent. Ma jeunesse voudrait se débarrasser des histoires de *Rosalie l'infâme* et des barracons, de ce poids qui entrave mes prunelles quand j'essaie de rêver ».

Dans cette quête qui est découverte du sens de l'objet plus que son accomplissement (la liberté), adjuvants et opposants foisonnent et ceux qu'on peut espérer comme adjuvants se transforment souvent en opposants car l'esclavage n'est pas un espace propice à la solidarité.

Deux adjuvants dans le présent de l'histoire (mais qui ont pu se révéler auparavant comme opposants) délivrent cette « vérité » à Lisette. D'abord Michaud, p. 51 : « Un être humain peut faire n'importe quoi pour que le souffle de sa voix lui appartienne. Il en a le droit ». Ensuite Gracieuse qui l'éduque aussi à faire ce qu'il faut pour se protéger un peu en

esclavage. Ainsi, la voyant bouleversée, elle lui glisse : « Si l'on peut voir aussi clairement sur ton visage les couleurs de ton âme, tu dévoiles tes armes et ta force. Tu perds ta liberté. » (p.75)

L'histoire de *Rosalie l'infâme* est simple : une jeune esclave créole, (c'est-à-dire née sur l'île), Lisette, vit entre sa fonction d'esclave dans la maison des maîtres, son amour pour Vincent qu'elle rejoint quand il lui envoie un signe (par Michaud) à ses risques et périls. Elle transmet aussi à Michaud les informations qu'elle peut entendre à la table des blancs où elle sert tous les repas.

L'accumulation des horreurs entendues, vues et racontées, l'amputation de Vincent, le mépris de l'être humain, la lente formation qu'elle subit de la part des anciennes lui donnent progressivement conscience de l'objet de sa quête : la liberté.

Dans cette quête, elle possède deux objets magiques : son garde-corps et le cordon de la tante Brigitte (cordon fait de 70 nœuds dont elle prend le plus grand soin car on lui a confié cet héritage gravement et parce qu'elle ressemble à cette tante pour laquelle il y a une véritable vénération). Mais ces objets magiques ne sont que des entraves tant qu'elle est en esclavage et sa marraine Augustine lui donne même l'ordre de s'en débarrasser : ce qu'elle fait à moitié puisqu'elle les cache en haut du manguier. Ils lui deviendront indispensables lorsqu'elle choisira la liberté et elle les emportera avec elle en marronnage.

Elle possède aussi un espace de référence : mais toujours conte à rebours, conte à l'envers, ce ne peut être un espace bénéfique comme dans les contes merveilleux mais nécessairement un espace maléfique : les barracons. Leur puissance identitaire se relève bien lorsque leur description faite au bon moment la détourne de la frivolité du blanc au moment où elle allait se laisser piéger par l'aumône de la robe (cf. la comparaison des coups incessants des maîtres et la brûlure de la gifle de sa grand-mère, pp. 84-89).

Même si elle met du temps à être pleinement elle-même, Lisette est de la bonne graine de femme arada et multiplie les signes de dignité et de résistance en ne se trompant pas de compassion, en ne se trompant pas d'adjuvant.

Le premier exemple, magnifiquement écrit (et c'est parce qu'il y a ce travail d'écriture qu'il convainc le lecteur) est lorsqu'elle assiste au supplice du nègre Paladin. (Lire le passage, pp. 10-11 : « Je suis dans les derniers mouvements du nègre Paladin... Je suis le vent qui ne peut pas bondir ».)

Elle sait qu'elle doit toujours dissimuler ses vrais sentiments. Autre passage où elle explique fort bien ce qu'elle entend par « la comédie de la docilité » (p.11) « A l'intérieur de moi, mon vrai regard, celui qui refuse toute servilité » (p.15)

LE RÉEL DANS LA FICTION

Et tout au long de cette narration dont la beauté de langue emporte et dont la description révolue, il y a des échos de l'histoire réelle de l'esclavage.

On est en 1750 ; C'est la période de la grande peur des blancs, peur des empoisonnements (c'est pour cela que le seul personnage référentiel retenu est Makandal). Au sein d'une plantation mais pas dans les champs de canne : on est du côté de l'habitation des maîtres et donc surtout des esclaves d'habitation. Les autres seront racontés, entrevus, évoqués mais ils ne forment pas le premier plan du récit.

La répartition des tâches, la hiérarchie entre les esclaves. La petite Manon, goûteuse (p.13), les nègres remisés quand ils ne servent plus à rien : le long et complexe portrait de Michaud (son savoir linguistique, ses souvenirs, pp. 23 à 27).

Les supplices, les coups, les punitions, l'empoisonnement comme réponse.

Les repas à la table des maîtres. Le déplacement en ville avec la maîtresse, p. 40. La violence omniprésente même si, en apparence, on est dans les sourires et les dentelles.

La figure du commandeur.

Les étampages : L.R., p.36.

Le viol : la sobriété de ce récit est remarquable – lire pp. 39-40

L'insertion dans le récit des *Affiches américaines* : p. 22, p. 57.

Le changement de nom p. 91.

La solidarité des nègres qui sont arrivés sur le même bateau : la chaîne des protectrices de Lisette, et le début du chapitre 5.

Les avortements avec la mort de Gracieuse, p.101. Les infanticides avec Brigitte (source historique de la romancière, cf. postface).

UNE MÉMOIRE DE RÉSISTANCE

Ce dont les esclaves ont été privés, c'est de leur voix, de leur filiation, de leur descendance, tout ce qui fait qu'un être humain se pense et se vit dans une lignée. Et chaque signe enregistré prend une signification dans une mémoire confisquée et restituée par la romancière. Ainsi, après avoir noté l'étampe (p.36) sur Man Augustine, Lisette contemple la vieille femme et constate : « Chaque ride et chaque gerçure me racontent un défi, une injure, un conflit. Aucune prière, aucun pardon. » (p.37)

L'histoire racontée étant elle-même mince, ce qui fait la densité du roman est la reconstruction de l'antériorité de Lisette avec cette tante Brigitte qui lui transmet un héritage de violence et d'amour qu'elle sait recevoir et intérioriser. Raconter de l'intérieur (le « je » du récit est essentiel : le lecteur ne peut être que complice), la romancière donne une mémoire à celles, ceux qui n'en ont plus.

Les récits de sa Grann Charlotte des barracons, de la traversée p. 32 et sq., le récit de la danse de la mort du couple haoussa sur Le Rosalie et la manière dont les captifs et l'équipage réagissent en opposition, les uns comprenant ce qui se joue sous leurs yeux et les autres riant à gorge déployée de cette danse de nègres, p. 35. Comment survivre à cette déshumanisation ?

« Moi je te dis, Lisette, quand tu as vécu les barracons et la traversée, la vente et toutes les couleurs de la honte, même quand tu continues de respirer, des grands morceaux de toi sont à jamais égarés, come des lambeaux de peau que tu as retirés l'un après l'autre. Tu arrives au bout du parcours si déchiré que tu ne sens plus rien. Tu es prisonnier d'une carapace qu'aucun rayon ne peut briser ».

Cette formation de la jeune fille par l'engrangement de la mémoire des siens, et du plus sordide de la mémoire des siens, produit ses effets et la fin du chapitre 4 est une conclusion au seuil du marronnage : cf. tout le dernier paragraphe de la p. 90.

Mais elle n'a pas entièrement possédé encore la mémoire féminine de l'esclavage : il faut l'expérience de Louise (avoir des enfants le plus blanc possible, p. 75), la mort de

Gracieuse dont elle apprend tous les avortements, sa forme de résistance à elle (p.101), les infanticides de tante Brigitte.

Elle sera mûre, au chapitre 6, pour être dépositaire du secret de tante Brigitte car elle n'a plus d'illusion sur son statut d'esclave (les 9 dernières lignes de la p. 121). Cette histoire, elle l'écoute (pp. 122-128) et la fait sienne en marronnant. Auparavant elle a dit adieu à Man Augustine et le passage de la terre d'Afrique à la terre haïtienne s'est fait par la qualification du bébé à venir (lire p.136), non femme arada mais femme créole. Lisette marche dans la liberté sans illusion :

« En moi, une seule vérité : la promesse que je fais au petit être qui grandit en moi, au nom de tous ceux qui m'ont aidée à retracer mes pas depuis la nuit des barracons, ceux qui m'ont pris par la main pour m'apprendre les entrepôts du *Rosalie l'infâme*, et les mille chemins détournés que peut prendre la honte, ceux qui m'ont aussi montré toutes les voies lactées où peut s'élancer le besoin de dignité. [...] Que je trouve le courage de respecter ma promesse : enfant créole qui vis encore en moi, tu naîtras libre et rebelle, ou tu ne naîtras pas. » (p.137)

Sortir de l'esclavage, c'est aussi sortir de la clandestinité de la mémoire pour vivre les bienfaits du respect de soi-même. Dès la p. 28, Grann Charlotte lui disait :

« Ton histoire doit veiller sous ta peau, à la pointe de tes cheveux. Chaque morceau que tu y ajoutes fait pousser des racines et des étoiles à tes rêves. »

C'est aussi sans doute une leçon pour aujourd'hui : les traumatismes de l'esclavage jamais regardés en face sont-ils en partie à la source de l'histoire chaotique d'Haïti ?

Jean-Marc PASQUET, <i>Libre toujours</i> , J-C. Lattès, 2004
--

Discours d'ouverture du colloque transdisciplinaire : la réparation de l'esclavage en question **Ernest PÉPIN**, Centre des Métiers (Abymes), Le 16 décembre 2006

Initié par l'association Racines et le Centre d'analyse géopolitique et international de l'université Antilles-Guyane, un colloque transdisciplinaire sur les réparations de l'esclavage, s'est déroulé les 16 et 17 décembre derniers à la Cité des métiers de la Guadeloupe.

Riche d'interventions diverses, il s'est ouvert sur un discours éloquent de l'écrivain Ernest Pépin, par ailleurs directeur de la culture/ Conseil Général de l'Archipel de La Guadeloupe.

Mesdames, Messieurs,

Il est des mots que l'histoire a blessés et dont le sang ne coagule jamais.

Des mots de plaie vive qui suinte d'amertume et que ravive la conscience du toujours et du jamais.

Des mots d'eau salée qui ont poussé à l'ombre de l'arbre du non-retour.

Des mots sombres comme les cales des bateaux négriers.

Des mots couleur de peau, au plus noir du désastre, quand s'effondrent les dieux et que la langue déparle.

Des mots qui sont des cris que dévorent les îles et des chants resurgis au blues des plantations.

Des mots qui hèlent des mémoires enchaînées, déchaînées comme des meutes humaines sans jarret pour courir et qui pourtant traversent l'immense tragédie du survivre.

Parmi ces mots où s'abaisse l'humain, il en est un qu'il convient de retenir comme une " blessure sacrée ". C'est le mot " esclavage ".

Parmi les esclavages qui furent l'ombre de l'Histoire, l'un nous somme d'exister car il nous fut baptême. Je veux parler de l'esclavage des noirs.

Esclavage inédit où se forgea le masque d'une altérité radicale commuée en essence par un monde occidental et chrétien avide de légitimer et d'exonérer sa propre histoire. Hegel parle volontiers des ruses de la raison qu'il me soit permis d'ajouter la déraison des ruses.

Esclavage massif au cours duquel furent inventées les Amériques en capitale de la douleur des peuples déportés, en cathédrale baroque du souffrir des peuples exterminés, en banque du sang brûlé aux arbres du lynchage. Un sang couleur de sucre et de coton, d'épices et de produits " exotiques ". Toujours l'exotisme fut l'impensé de l'occident devant la raideur de sa flèche et la froidure de sa technicité. La brèche ouverte par où passe la chosification esthétique de l'autre.

Esclavage où toute la sauvagerie fut convoquée pour déshabiter l'humain au nom du seul profit et du rêve fou de créer un nouveau monde.

Esclavage ! Le mot se suffit à lui-même et pourtant il fut notre berceau. Notre seul berceau !

Si la traite symbolise une coupure ancestrale, l'Habitation, elle, négocie une soudure avec cette indomptable énergie qu'on appelle la vie.

Vint le temps des raccommodages sans autre aiguille que la foi dans cette part d'humanité qu'il fallait préserver malgré tous les malgré.

Vint le temps des bricolages avec des présences disparues et muettes, des surgissements obscurs et des clignotements de densités nouvelles.

Vint le temps des syncrétismes, des emmêlements, des poétiques forcées, des langages du divers, de ce tremblement d'une conscience qui cherche dans les décombres les matériaux d'une reconstruction de soi.

Il suffit de regarder du côté du vaudou, de la santeria, du candomblé, du quimbois, des contes créoles, de la cuisine créole, des danses de mayolè, de la capôiera, du gwoka, et l'on voit l'énoncé d'une anthropologie de la déconstruction-reconstruction.

L'imaginaire des peuples ne dort jamais !

Nous sommes la preuve vivante d'un cauchemar converti en lumière avec les éclats multiples d'un inventer toujours recommencé.

C'est dans la nuit des plantations - alors même que les esprits d'avant, humiliés par l'arrogance du fouet, souillés par " l'omni-niant crachat ", rejetés par d'autres baptêmes - qu'est née notre parole intime, protectrice, revendicatrice, réhabilitatrice pour dire au monde l'imaginaire des damnés de la terre et la postulation d'une fraternité à visage d'homme.

En langue créole, parlant d'un être méchant, on dit : sé figi a moun i ni !

Autrement dit, il a l'apparence d'un être humain mais il n'est pas un être humain !

J'aime cette parole venue de nos aïeux. Elle signifie que l'humanité n'est pas dans l'apparence mais dans une posture qu'aucun miroir ne saurait restituer. L'humanité est peut-être ce qui ne se voit pas mais ce au nom de quoi nous agissons. Autant dire que l'humanité réside essentiellement dans une éthique, une esthétique...

L'erreur de l'occident fut de se vouloir l'unique miroir, l'unique forme, l'unique modélisation de l'humain et de cultiver au nom de cet imperium l'exclusion comme seule mode de relation à l'autre. On ne confisque pas l'humanité ! Elle revient toujours sur les lieux du crime pour tenter de conjurer la racine du Mal.

Lorsqu'on privilégie l'idéologie (toujours leurrante) en lieu et place de la philosophie, la barbarie sort de son trou et dévore victimes et bourreaux.

Il est vrai que l'occident a tenté de vaincre ses démons (nombre de textes célèbres, d'actions importantes en témoignent) mais le combat sera toujours perdu d'avance tant que ne sera pas instauré un autre imaginaire que celui de la domination.

Et c'est cela un des aspects du crime, d'avoir orchestré un imaginaire de la domination, de la discrimination et du racisme au point qu'il semble naturel et normal à un grand nombre de traiter l'homme noir en espèce inférieure. La race comme représentation de soi et de l'autre demeure cette prison que seule peut briser une psychanalyse collective.

Des siècles durant, le sang fut dispersé.

Des siècles durant, des territoires furent pillés.

Des siècles durant, des cultures furent bafouées, folklorisées, anéanties.

Des siècles durant, des femmes et des hommes furent dépouillés de leurs droits les plus élémentaires.

L'occident a tiré profit de ces siècles-là intellectuellement, matériellement, culturellement, politiquement, socialement, financièrement. Le moindre clochard de l'Europe colonisatrice est, sans le savoir, un bénéficiaire de ces siècles. Je ne dis pas un coupable mais un bénéficiaire.

La vérité c'est que l'esclavage des noirs loin d'être un à côté de l'histoire de l'Europe, une dérive honteuse, un accident, est constitutive de l'Europe et de ses avancées. Ce qui amène à penser que les noirs mis en esclavage sont également les bâtisseurs de l'Europe.

A côté, l'Afrique marginalisée, piétinée, exploitée, s'enlise dans les bas-fonds de la mondialisation.

A côté, Haïti sombre dans le chaos.

A côté les afro-américains sont traités en citoyens de seconde zone. Katrina est éloquent à ce sujet.

Autrement dit, les effets sont visibles, actifs, malfaisants et ce dans tous les domaines du réel.

C'est ce que doivent comprendre ceux qui, au nom du passé, ne se veulent pas comptables du présent et de l'avenir. " Le crayon du Bon Dieu n'a pas de gomme " affirme la sagesse populaire haïtienne mais s'il est un crayon qui n'a pas de gomme c'est celui des peuples humiliés. Je ne parle pas du crayon de la vengeance. Je parle de celui du traumatisme.

Je parle d'une organisation post-coloniale qui fait qu'un enfant noir des USA a plus de chance

qu'un autre de finir en prison, qu'un enfant noir de l'Afrique a plus de chance qu'un autre d'attraper le sida, qu'un enfant noir d'Haïti a plus de chance qu'un autre de mourir de faim, qu'un enfant noir des banlieues a plus de chance qu'un autre de sombrer dans la délinquance. En l'occurrence la chance est une malchance ! Une malédiction raciale, sociale, économique et même politique hypothèque dès le départ son devenir.

C'est dans ce contexte là que se pose la question de la réparation de l'esclavage des noirs. Un contexte d'inégalité existentielle.

Analyses, Enjeux, Controverses avez-vous prévu. Cela signifie que le terme de " réparation " ne va pas de soi et qu'il requiert toute notre vigilance.

" On ne répare pas l'irréparable " s'est écrié Aimé Césaire. Encore une fois il a raison. On peut néanmoins penser qu'il est possible de réparer le réparable, de corriger les effets négatifs, de lever les hypothèques, de lester le monde d'un plus d'égalité.

Dès lors, une seule question s'impose : comment réparer ? Il ne s'agit pas d'une dette à rembourser. Il s'agit d'une nouvelle morale à inventer.

Je le répète en combattant tous les effets dans les champs de l'éthique, de l'historique, du politique et de l'économique.

Je pense en particulier à des lieux de mémoire à restaurer, à édifier.

Je pense à la recherche et à l'enseignement.

Je pense à une politique de restructuration de l'Afrique.

Je pense à l'effacement de la dette.

Je pense à des mesures d'accompagnement.

Tout cela en vue de partager la mémoire et de créer un espace de lucidité et de générosité politique au service de tous les hommes.

Le monde porte sur ses épaules non pas seulement ce crime contre l'humanité mais encore de nombreux crimes irréparés. Il me semble nécessaire au lieu d'accepter la concurrence des victimes, la hiérarchisation des crimes d'envisager, au contraire, la solidarité.

La solidarité vraie.

La solidarité active et ingénieuse.

La solidarité pan-humaine.

Nous pourrions reprendre en chœur la célèbre phrase de Martin Luther King : " I have a dream " ! One day, un dia, un jour, on jou ! Nous serons peut-être tous lavés parce que responsable d'un autre avenir.

Nous habiterons une insomnie d'étoiles marronnes, une voyance fraternelle. Nous effeuillerons le mot " égalité " dans la prière des arbres de la raison et nous ferons du monde une forêt bleue où les mémoires pourront enfin reposer en paix.

La plus belle des réparations ? La réhumanisation tout simplement !

Ernest PÉPIN

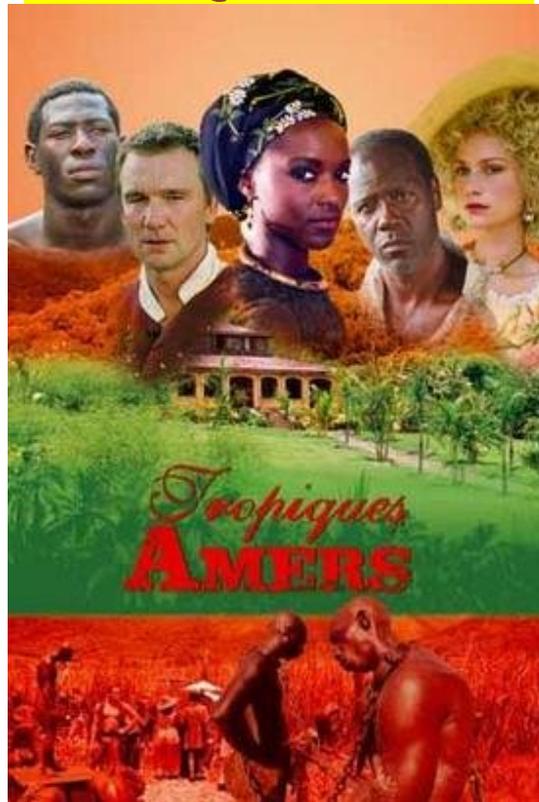
Centre des Métiers (Abymes), Le 16 décembre 2006

Patrick CHAMOISEAU, *Un dimanche au cachot*, Gallimard, 2007

2007 série télévisée

<http://www.tropiquesamers.com>

TROPIQUES AMERS



Téléfilm retraçant en cinq épisodes la vie quotidienne d'une plantation à la Martinique entre 1788 et 1810, *présenté comme la première grande fiction française sur l'esclavage*.

Lizland Films et France 3

Produit par Elizabeth Arnac et réalisée par le metteur en scène de « Neg Marron », le Guadeloupéen Jean-Claude Barny. Récemment salué au FIPA de Cannes et au Fespaco, Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, la série fait déjà parler d'elle, en France et à l'étranger.

Histoire écrite par deux femmes — une historienne et une scénariste - Virginie Brac et Myriam Cottias. Le roman, sous le même titre, a été publié parallèlement aux éditions Michel Lafon en avril 2007.

Tournée entre mai et septembre 2006 en Martinique (Saint-Pierre et Morne rouge) et surtout à Cuba, la série, "Tropiques Amers", raconte la vie sur une plantation martiniquaise de la fin du 18^e siècle au début du 19^e siècle alors que l'abolition de l'esclavage est votée.

Premier épisode le 10 mai à 20h55 - *Un nouveau monde*
Deuxième épisode le 17 mai à 20h55 - *Vivre libre ou mourir*
Troisième épisode le 17 mai à 21h50 - *Trahisons*
Quatrième épisode le 24 mai à 20h50 - *Métisse*
Cinquième épisode le 24 mai à 21h50 - *La dernière marche*

**LA SÉRIE A ÉTÉ REGARDÉE PAR
4, 4 MILLIONS DE TÉLESPECTATEURS**

Théophile Bonaventure (Jean Claude Adelin), un riche propriétaire de plantation de cannes à sucre.

Le Comte de Rochant, sa femme, son fils François (Nicolas Hermann) et sa fille Olympe (Léa Bosco), famille d'aristocrates ruinée

Amédée (Jean-Michel Martial), esclave né à la Jamaïque, sous-commandeur de Théophile, père d'Adèle et mari de Manon, l'Africaine qui se suicide.

Adèle (Fatou N'Diaye), la fille d'Amédée et de Manon

Jaquier (Kevin Dust), commandeur, un métis indien libre

Rosalie (Thiam Aïssatou), la cocotte de Théophile

Koyaba (Jacky Ido), bossale, acheté sur un caprice d'Olympe. Devient chef de marrons puis général aux côtés de Toussaint Louverture en Haïti et fait une tournée pro abolitionniste en Martinique

Jean Baptiste (Daniel Bilong), fils caché d'Adèle et de Koyaba.

Ambroise Jones, un métis anglais, qui fait du commerce triangulaire.

Constance (Anabelle Hetmann), fille d'Olympe et de Christian de Chabot. Théophile croit que c'est sa fille. Constance épouse Sainte-Colombe, riche planteur soupçonné d'homosexualité.

Crédits : Patrick Glaize / Lizland films

« Tropiques amers » de triste mémoire

par Stéphanie Binet, *Libération*

En 1977, ABC diffusait *Racines*, la première série télé relatant l'histoire de la traite des Noirs et de l'esclavage. Trente ans plus tard, une chaîne française se décide (enfin) à diffuser un récit documenté et romancé de l'histoire d'une plantation en Martinique où son propriétaire applique avec plus ou moins de délectation le terrible code noir, a droit de cuissage, de vie et de mort sur ses esclaves.

En 1788, le planteur Théophile Bonaventure accueille sa fiancée, Olympe de Rochant, tout juste débarquée de Versailles avec poudre et dentelles sur les plages des Caraïbes, en plein marché aux esclaves. Son fidèle Amédée (une sorte d'oncle Tom, interprété par le subtil Jean-Michel Martial) propose de mettre sa femme, Manon, à son service, mais celle-ci est trop « noire ». C'est Adèle

(Fatou N'Diaye, déjà remarquée dans *Fatou la Malienne*) qui s'y colle au risque de devenir « la nouvelle cocotte du maître ».

Ceux qui craignent « la repentance excessive », comme Nicolas Sarkozy, en seront surtout quittes pour une nécessaire séance de rattrapage, pour un décryptage complet de la société créole, quelques notions du patois local, et surtout pour une captivante saga, réalisée par Jean-Claude Barny qui a gagné en maîtrise et fluidité depuis *Nèg Maron*. Pédagogique et passionnant.

Tropiques amers, de Jean-Claude Barny

Episode 1 sur France 3 le 10 mai, 20 h 55.

Episodes 2 et 3 le 17 mai et épisodes 4 et 5 le 24 mai.

Dany LAFERRIERE, *Tout bouge autour de moi*, Grasset, 2011, pp. 77-79

La guerre sémantique

A une question de cette journaliste de la télé canadienne que je croise sur le terrain d'aviation de Port-au-Prince, juste avant le décollage, j'ai senti qu'on venait d'ajouter un nouveau qualificatif à Haïti. Pendant longtemps, Haïti a été vu comme la première république noire indépendante du monde, et la deuxième en Amérique après les Etats-Unis. Cette indépendance ne nous a pas été accordée entre deux martinis, des sourires hypocrites et des discours pompeux sur une pelouse couverte de confettis, elle a été conquise de haute lutte à la plus grande armée européenne, celle de Napoléon Bonaparte. Mon enfance fut bercée par des histoires d'esclaves qui n'avaient pour toute arme que leur désir de liberté et une bravoure insensée. Ma grand-mère me racontait, les soirs d'été, les exploits de nos héros qui devaient tout prendre à l'ennemi : les armes comme les techniques de combat. Même la langue française fut un « butin de guerre ». Et brusquement, vers la fin des années 1980, on a commencé à parler d'Haïti uniquement en termes de pauvreté et de corruption. Un pays n'est jamais corrompu, ce sont ses dirigeants qui peuvent l'être. Les trois quarts de la population qui, malgré une misère endémique, parviennent à garder leur dignité, ne devraient pas recevoir cette sale gifle. Quand on dit Haïti, ils se sentent concernés, et quand on l'insulte, ce sont eux encore, et non les riches, qui se sentent visés. Pays le plus pauvre, c'est sûrement vrai – les chiffres le disent. Mais cela efface-t-il l'histoire ? On nous accuse de trop la ressasser. Pas plus qu'aucun autre pays. Quand la télé française, par exemple,

veut renflouer ses caisses, elle programme une série sur Napoléon. Que de films et de livres sur l'histoire de France, d'Angleterre, ou encore sur la guerre du Vietnam, alors qu'il n'y a pas un seul film sur la plus grande guerre coloniale de tous les temps, celle qui a permis à des esclaves de devenir des citoyens par leur seule volonté. Et là, je vois poindre un nouveau label qui s'apprête à nous enterrer complètement : Haïti est un pays maudit. Il y a même des Haïtiens désespérés qui commencent à l'employer. Faut être vraiment désespéré pour accepter le mépris de l'autre sur soi. Ce terme ne peut être combattu que là où il a germé : dans l'opinion occidentale. Mon seul argument : qu'a fait de mal ce pays pour mériter d'être maudit ? Je connais un pays qui a provoqué deux guerres mondiales en un siècle et proposé une solution finale et on ne dit pas qu'il est maudit. Je connais un pays insensible à la détresse humaine, qui n'arrête pas d'affamer la planète depuis ses puissants centres financiers et on ne le dit pas maudit. Au contraire, il se présente comme un peuple béni des dieux, plutôt de Dieu. Alors pourquoi Haïti serait-il maudit ? Je sais que certains l'emploient de bonne foi, ne trouvant d'autres termes pour qualifier cette cascade de malheurs. Ce n'est pas le bon mot, surtout quand on peut constater l'énergie et la dignité que ce peuple vient de déployer face à l'une des plus difficiles épreuves de notre temps. Mais chaque jour qui passe rend la tâche plus rude. Il suffit qu'une personne lance le mot « malédiction » sur les ondes pour qu'il se métastase comme un cancer. Avant qu'on se mette à parler du vaudou, de sauvagerie, de cannibalisme, de peuple de buveurs de sang, je me sens encore assez d'énergie pour contrer ça.

Rodney Saint-Eloi, *Haïti Kenbe la ! 35 secondes et mon pays à reconstruire,*

éd. Michel Lafon, Neuilly-sur-Seine, 2010

(extraits du chapitre 8, « L'Indépendance sans la liberté »)

[...] L'Histoire, c'est la mémoire du temps. Cette part de nous, toujours rêvée. L'Histoire, ce sont les pas de tous les héros morts et de tous les héros vivants mêlés à nos pas. Enfant, l'Histoire me passionnait. Je me voyais dans une lignée belle à revendiquer, une famille, souveraine. [...]

Les premiers étrangers qui ont découvert l'île nous ont fabriqué une histoire qui n'était pas notre Histoire. Ils ont raconté nos vies avec leurs mots.

« L'île était habitée par des hommes à queue si longue qu'il fallait, pour les asseoir, faire de grands trous dans la terre. Les natifs avaient des oreilles qui pendaient aux genoux. Leurs yeux vairons étaient largués sur leurs épaules et leur bouche posée sur leur hanche. Ils avaient les pieds à l'envers, les talons et les orteils permutés. Les femmes se mutilaient le sein droit pour pouvoir apprendre à tirer à l'arc. Le soir, des sirènes avec des visages humains et des plumes d'oiseaux parcouraient les mers. »

Quiconque s'opposait à ces descriptions en prétendant le contraire était condamné à cent coups de fouet, à dix mille maravédis d'amende et à avoir la langue tranchée. Sur l'île, trois équipages étaient en quête d'épices. Trois bateaux, la *Pinta*, la *Niña* et la *Santa Maria*,

étaient accostés au port. Les hommes foulaient la terre avec des bibles et des fusils, des rêves de royaume, d'or et de sang. Ils avaient découvert le temps lent et savoureux de la vie. Ils avaient signé leur nom sur nos terres et sur nos mers. Ils avaient massacré les Indiens, les premiers habitants de l'île...

Le premier séisme de notre histoire s'appelle Christophe Colomb. Enfant, j'avais rêvé de déboulonner la statue de Christophe Colomb. Et que son corps soit rendu à sa terre d'Espagne... par la mer, comme il était arrivé en Amérique.

Plus tard, les Nègres d'Afrique avaient remplacé les Indiens, avec des veines d'acier. Les Nègres, eux, ils ne savaient pas mourir. Ils avaient mille senteurs de feuilles des bois qui les protégeaient. Leur peau n'avait aucune peur des aiguilles de la canne à sucre. Des dieux vaudou veillaient la mer au moment de la traversée dans les cales des négriers... qui les ramenaient des ports africains jusqu'en Amérique, chaînes aux pieds.

Et sur le corps, sera scellé le nom du maître.

J'aimais bien ces leçons d'Histoire, et ces récitations à n'en plus finir. On avait besoin que soit retracée la route de l'esclave. La vérité est dans les itinéraires. Les routes sont notre avenir. Si l'on ne sait pas d'où l'on vient, comment pourrait-on trouver son chemin ? Mon corps avait faim et soif de sa propre histoire. J'avais ce désir d'Afrique.

On avait pour Histoire des demi-vérités. Rien n'était vraiment clair. Le cycle de l'histoire nationale oscillait, d'après ceux qui l'écrivaient, entre la grandeur d'un rêve épique et la dépravation du quotidien. L'image qui reste de nous : la gravité d'un peuple à la fois héroïque et loufoque. Soit on rit. Soit on pleure. Jamais entre les deux. Jamais la mesure. Dans les manuels, on lit : « Regarde ces Nègres qui ont conquis trop tôt leur indépendance au cri de *Vivre libre ou mourir*... Ces Nègres qui font semblant de chérir la liberté et qui pendant deux siècles, n'ont rien fait de mieux que de s'entre-déchirer. » On nous gifle ainsi. [...] Les femmes esclaves ne voulaient pas enfanter. Elles avaient juré de ne pas avoir d'enfants qui portent sur leurs épaules la fleur de lys ou l'empreinte du maître. Elles refusaient un nom de colon à leurs progénitures. Elles ne voulaient ni le baptême, ni les rations de manioc et de bœuf

salé. Ni les oreilles coupées, ni le châtiment légal des vingt-neuf coups de fouet pour ceux des bâtards qui décident de fuir l'enfer de l'habitation. Ni les viols consentis sur les fillettes dont les seins précoces font bander les maîtres. Elles rêvaient de liberté, de Nègres qui battent les tambours du soleil et qui gambadent dans les forêts aux quatre horizons. Des Nègres dont les pirogues rebelles fendent les rivières. Elles rêvaient de mers heureuses qui ne vomissent pas des Nègres tondus, battus, renfrognés, corvéables à merci. Elles avaient avorté. Elles avaient inventé la dignité par la mort. Meurtrières par nécessité et par éthique, elles n'avaient jamais voulu écarter leurs jambes pour pousser sous le regard perfide du maître des petits Noirs, qui seraient blanchis, civilisés, marqués et formatés pour la colonie. Non, mille fois non... Elles n'avaient jamais eu envie d'avoir des enfants de cette façon. Leurs entrailles ont crié : *Vivre libre ou mourir* !

Nou mouri déjà, nou pa pè santi. La mort habite déjà nos cases. Nous n'avons aucune crainte de l'odeur de la mort. Nos dieux, nos *loas*, nos héros sont morts. C'est par la mort que le monde nous est venu. Les morts éclairent nos pas. La bougie allumée, souffle invisible de vie, ouvre la route, garde le mystère de toute chose. Ce trou mauve appelé mort est notre unique part de lumière.

Papa Dessalines !

Le grand cri de la révolution a été étouffé. Proclamé empereur après l'épopée de 1804, qui avait consacré la première victoire d'un peuple esclave contre la France. Dessalines, le fondateur de la nation haïtienne, avait dû pousser ce cri devant la voracité des classes possédantes :

« Et les pauvres Noirs dont les pères sont en Afrique n'auront-ils donc rien ? » [...]

(Tout le chapitre est bien entendu à lire]